

COMPTE ADMINISTRATIF

2021

CONSEIL DE MÉTROPOLE 31 MAI 2022



INTRODUCTION

2021 s'inscrit dans le respect des trois leviers de la stratégie financière que la Métropole a acté pour ce mandat :

- Maîtriser la section de fonctionnement avec le maintien d'un taux d'épargne brut élevé, (objectif minimum : supérieur à 12%), soit **22,5% en 2021**
- Libérer nos capacités par une gestion rigoureuse de la dette avec le maintien d'une capacité de désendettement inférieure à 12 ans, soit **5,9 ans en 2021**
- Investir pour le long terme dans le cadre d'une ambitieuse programmation pluriannuelle d'investissements (PPI) : cette programmation a été adoptée par le conseil métropolitain le 23 novembre 2021.

2021 a été une année au service des métropolitains : la Métropole a agi pour la préservation du pouvoir d'achat des habitants, notamment par la mise en place de la **gratuité des transports publics** les week-ends pour tous les métropolitains et toute la semaine pour les moins de 18 ans et les plus de 65 ans, ainsi que pour l'emploi avec une politique d'investissement importante, les **dépenses d'équipement** s'élevant à **228 M€ en 2021**, un niveau jamais atteint depuis 2011.

228M€ dépenses d'équipement 2021

- +11% par rapport à 2020
- +15% par rapport à 2019

Enfin, la Métropole a structuré son action en posant un diagnostic financier du territoire et en lançant avec les communes la co-construction du **nouveau Pacte Financier et Fiscal** adopté par le conseil métropolitain du 14 décembre 2021 dans un esprit de solidarité intercommunale.

Table des matières

A. Le contexte et l'équilibre du Compte Administratif 2021	4
L'impact de la crise sanitaire du COVID-19	4
Compte administratif 2021 – Exécution par section	5
Une épargne conjoncturellement haute	7
Les grands agrégats du compte administratif 2021	11
B. Les réalisations thématiques 2021	13
Mieux se déplacer	14
Les mobilités douces et alternatives, priorités de notre équipe	15
Une mobilité routière plus sûre et concertée	17
Mieux soutenir l'activité du territoire	19
Investir dans l'innovation	20
... et répondre aux besoins de entreprises et des artisans	22
Mieux gérer le cycle de l'eau	23
L'assainissement	24
Protéger contre les risques - GEMAPI	25
Mieux préserver notre environnement	26
Agroécologie et espaces naturels	27
Déchets : accompagner les bonnes pratiques	28
Une Métropole exemplaire	30
Une Métropole sportive et culturelle	31
Sports	32
Culture	34
Une Métropole plus solidaire	36
Une Métropole plus solidaire de ses habitants	37

...Et de ses communes	38
C. Les ressources du Compte Administratif 2021	39
1. Les recettes de fonctionnement du budget principal	39
Impôts et taxes	40
Les autres recettes de fonctionnement	43
2. Les recettes d'investissement du budget principal	44
D. Les emplois du Compte Administratif 2021.....	46
1. Les dépenses de fonctionnement du budget principal.....	46
Les charges de fonctionnement courant.....	47
Les charges de personnel.....	49
Les charges financières.....	51
Les autres charges	52
Les reversements de fiscalité	53
2. Les dépenses d'investissement	54
Annexe 1 – Tableaux CA2021 des budgets annexes	59
Annexe 2 – Miroir 2021 Ville de Montpellier/Montpellier Méditerranée Métropole	64
Annexe 3 – Synthèse des mutualisations de personnel en 2021	66
Annexe 4 – Informations relatives aux dépenses à vocation touristique	67
Annexe 5 – Informations relatives aux dépenses liées à GEMAPI en 2021.....	68
Annexe 6 – Etat des principaux comptes de bilan.....	69
Annexe 7 – Bilan de la dette au 31/12/2021	70
Annexe 8 – Tableau de réalisation des PUP en 2021	76
Annexe 9 – Etat de ventilation des dépenses liées à la gestion de la crise sanitaire du COVID-19 au CA2021	78
Annexe 10 – Présentation brève et synthétique du Compte Administratif 2021	80

A. Le contexte et l'équilibre du Compte Administratif 2021

L'impact de la crise sanitaire du COVID-19

Après un fort impact en 2020, la crise du COVID-19 a eu un effet moindre que prévu en 2021 sur la situation financière de la collectivité :

Impacts estimés	2021
Dépenses de fonctionnement supplémentaires	6,1 M€
Pertes de recettes de fonctionnement	6 M€
Impact total en fonctionnement	12,1 M€
Economies de dépenses de fonctionnement	-3,6M€
Total impact COVID-19	8,5M€

- ✓ **Dépenses exceptionnelles en 2021** : 6,1M€ de dépenses exceptionnelles (dépenses sanitaires et 6M€ d'impact 2020 sur SFE Transport) ; la Métropole a versé 6,8M€ au délégataire TAM et 0,68M€ au sub-délégataire T3M pour l'impact 2020 sur la SFE Transport, soit un total de 7,5M€ dont 1,5M€ avaient déjà été versés en 2020 (cf annexe 9 sur la ventilation des dépenses mandatées liées à la gestion de la crise sanitaire du COVID-19);
- ✓ **Pertes de recettes en 2021** : 6M€ de pertes de recettes (-3,2M€ de versement mobilité, -1M€ de cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises /CVAE, -0,8M€ de taxe de séjour, -0,5M€ TASCOT, -0,5M€ de recettes tarifaires).
- ✓ A ces dépenses supplémentaires s'ajoutent un total de 3,6M€ d'économies sur les dépenses 2021, essentiellement en matière d'évènementiel sportif et culturel, ainsi que le coût COVID 2021 sur la SFE Transport décalé à 2022.

En 2021, l'impact de la crise sanitaire a été plus faible qu'en 2020 (coût net 2020 estimé à 20,8M€) : le Versement Mobilité a bien résisté, la CVAE a été moins impactée que prévu, Les entreprises ont mieux résisté que ne le laissaient prévoir les tendances nationales, grâce notamment aux actions conduites par la Métropole pour accompagner l'économie locale dans cette crise sans précédent, atténuant de fait le contrecoup attendu sur les ressources fiscales de la collectivité. Pour autant, certains satellites de par leur vocation, ont encore connu une activité perturbée : TAM en premier lieu, mais aussi Montpellier Events. Ce travail ne recense que les dépenses et recettes directement impactées par la crise sanitaire.

Compte administratif 2021 – Exécution par section

Section de fonctionnement Budget Principal 2021

	Recettes	Dépenses	
Recettes Réelles de Fonctionnement : 602,9	Fiscalité 413,5	Charges de personnel 113,2	Dépenses Réelles de Fonctionnement : 467,3
		Charges à caractère général 175,5	
		Subventions, contributions 137,2	
		Fonds National de Garantie Individuelle des Ressources 18,6	
	Attributions de compensation communes/ dotation de compensation département 65,7	Attributions de compensation, Dotation de solidarité communautaire 3,5	
	Dotations et compensations Etat 59,6	Autres charges 3,2	
	Produits des services 37,3	Intérêts 16,1	
	Autres recettes (subventions, loyers, redevances...) 26,8	Epargne Brute 135,6	

Section d'investissement Budget Principal 2021

Recettes		Dépenses	
Epargne Brute 135,6		Remboursement du capital de la dette 50,9	
		Refinancement et prêt revolving 55	
		Autres 9,7	
		Dépenses d'équipement directes 189,7	
Recettes réelles d'Investissement : 244,2	Emprunts 73,1	Total dépendes d'équipement: 228M€	Subventions d'investissement 38,3
	Refinancement et prêt revolving 32		Résultat de l'exercice 36,2
	Subventions 26,8		
	Autres recettes 37,9		
	Attribution de Compensation d'Investissement 17,1	Résultats antérieurs reportés fonctionnement/investissement 17,5	
	Excédent fonctionnement capitalisé 57,3	Résultat de clôture 53,7	
		Solde RAR fonctionnement/investissement -28,4	
		Résultat net 25,3	

Dépenses réelles d'Investissement : 343,6

Une épargne conjoncturellement haute

3M PRINCIPAL - CHAINE DE L'EPARGNE

Chaîne de l'épargne en M€	CA 2019	CA 2020	CA 2021	Evolution
Recettes de fonctionnement	589	576	603	4,72 %
- Dépenses de fonctionnement (hors intérêts)	429	449	451	0,54 %
EPARGNE DE GESTION	160	127	152	19,49 %
- Intérêts (comptes 66, hors remboursements anticipés)	19	17	16	-7,62 %
EPARGNE BRUTE	141	110	136	23,80 %
Remboursement du capital de la dette (hors remboursements anticipés et revolving)	51	49	51	3,99 %
EPARGNE NETTE	91	61	85	39,81 %

Encours de dette au 31/12 en M€	773	802	802	0 %
Epargne brute	141	110	136	24 %
CAPACITE DE DESENETTEMENT EN ANNEES	5,5	7,3	5,9	-19 %

L'épargne s'améliore en raison d'une progression des recettes réelles de fonctionnement plus importante que celle des dépenses réelles de fonctionnement. **Le taux d'épargne s'élève en conséquence à 22,5% en 2021.**

La dynamique des recettes de fonctionnement de l'exercice est principalement portée par :

- une première atténuation des effets de la crise sanitaire (pertes de recettes estimées à hauteur de 6 M€ en 2021 contre 8,3 M€ en 2020),
- la progression du versement mobilités malgré les aléas auxquels il est soumis
- et la réévaluation du taux de TEOM et du produit de la GEMAPI actée sur ce début de mandat afin de réduire le déficit devenu significatif de ces deux champs de compétences (rappelons que la compétence collecte et traitement des déchets, financièrement équilibrée en 2018 s'inscrivait en 2021 dans une perspective de déficit de près de 20 M€ suite à la fermeture, sans alternative, de l'exécutoire de Castries).

Au regard de ces éléments, et malgré la nouvelle atténuation des effets de crise dont elle devrait encore bénéficier, l'évolution des recettes réelles de fonctionnement sera plus modeste en 2022.

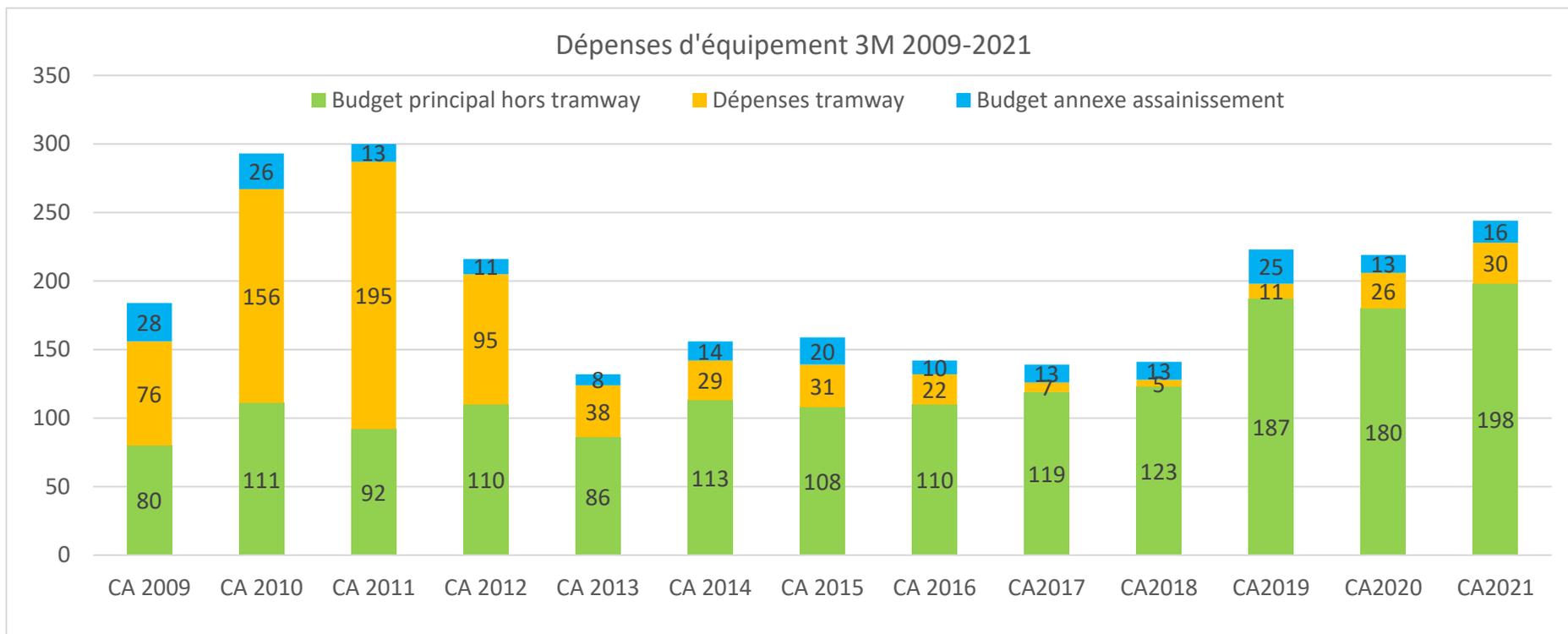
A l'inverse des recettes réelles de fonctionnement, les dépenses réelles de fonctionnement progressent très modestement sur 2021 :

- elles restent impactées par les effets de la crise sanitaire mais ces derniers sont en repli (impact de 11 M€ en 2020 et de 6,1 M€ en 2021),
- elles sont également minorées à la faveur d'éléments exceptionnels intervenus sur 2020 (régularisations comptables à hauteur de 1,8 M€ imputées sur 2020) et de dépenses qui disparaissent définitivement du budget de la Métropole à compter de 2021 (fermeture de du CDSU Castries, fin des aides aux loyers).

A compter de 2022, l'évolution des dépenses réelles de fonctionnement devrait à contrario s'intensifier, sous l'effet combiné des impacts de la conjoncture internationale actuelle qui conduit à une augmentation sans précédent des prix de l'énergie et des matières premières (forte progression de l'inflation), et de la reprise de l'activité post COVID-19 (reprise des manifestations et des activités des services).

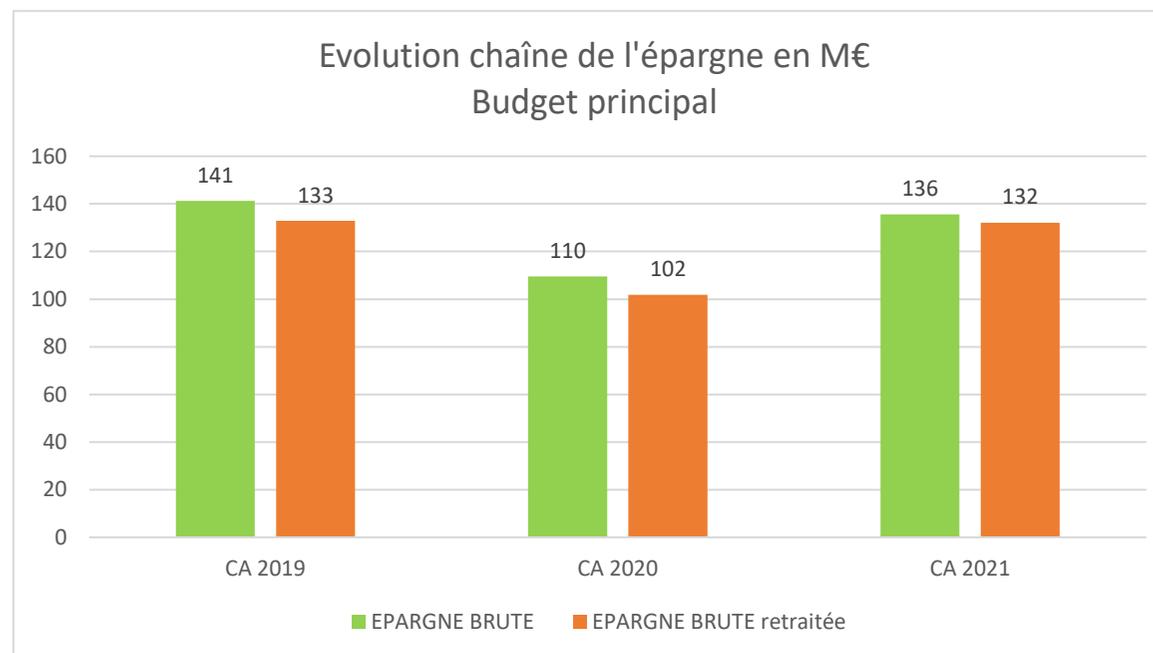
Conséquence induite de ces évolutions antagonistes entre recettes et dépenses de fonctionnement, l'épargne brute connaît un important rebond sur 2021 (+23.8%). Pour les raisons précédemment exposées, ce rebond a dimension conjoncturelle, l'épargne que l'on pourrait qualifier d'économique (découlant d'une activité « normale ») étant plus proche de 120 M€.

Les dépenses d'équipement de l'exercice 2021 s'élèvent à 228 M€, elles sont en progression continue par rapport à 2019 (+15%) et 2020 (+11%) :



L'encours de dette reste stable à 802 M€ au 1^{er} janvier 2021, et la capacité de désendettement s'améliore de 7,3 ans à 5,9 ans à la faveur de la hausse de l'épargne en 2021. Cette capacité de désendettement montre une très bonne solvabilité du budget principal.

Comparatif de l'évolution de l'épargne du budget principal avec l'épargne retraitée des dépenses et recettes exceptionnelles :



Ce niveau exceptionnel d'épargne contribue largement sur l'exercice au financement des dépenses d'équipement, limitant ainsi le besoin de recours à l'emprunt.

Les tableaux du CA2021 des budgets annexes et du budget consolidé sont présentés en annexe 1.

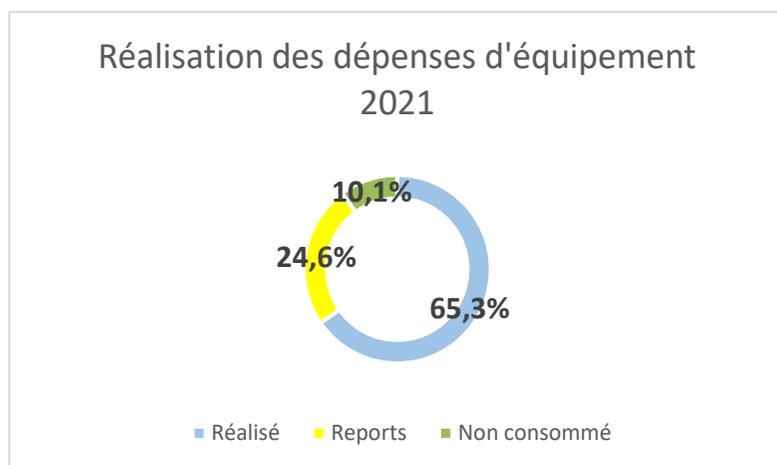
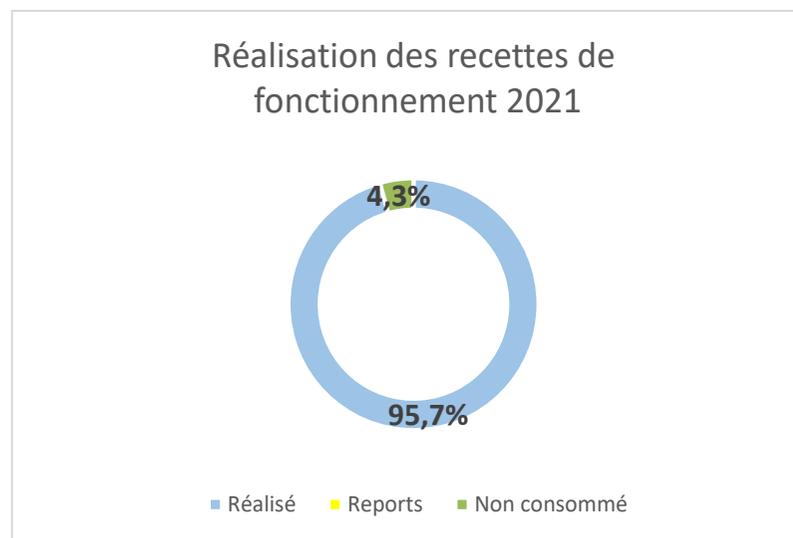
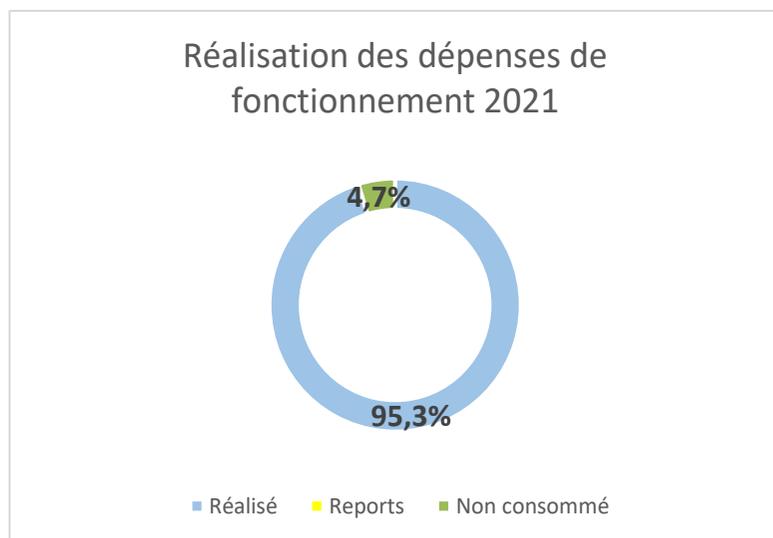
Les grands agrégats du compte administratif 2021

Les résultats du compte administratif 2021 s'établissent ainsi :

Résultats - Budget principal	CA 2020	CA 2021
Résultat de fonctionnement de l'exercice	62	131
Résultat d'investissement de l'exercice	41,1	-95
Résultat de l'exercice	102,6	36,2
Reports à nouveau en fonctionnement (002)	37,3	41,4
Reports à nouveau en investissement (001)	-65,1	-24,0
Résultat de clôture	74,8	53,7
Solde des restes à réaliser à reporter en n+ 1 en fonctionnement	-0,2	0,0
Solde des restes à réaliser à reporter en n+ 1 en investissement	-33,4	-28,4
Résultat net	41,2	25,3

Taux de réalisation du compte administratif 2021 :

Les taux de réalisation du budget principal sont présentés ci-dessous :



B. Les réalisations thématiques 2021

Les réalisations 2021 de Montpellier Méditerranée Métropole s'articulent autour de six orientations :

- **Mieux se déplacer**
 - Les mobilités douces et alternatives, priorités de notre équipe
 - Une mobilité routière plus sûre et concertée
- **Mieux soutenir l'activité du territoire**
 - Investir dans l'innovation
 - Répondre aux besoins des entreprises et des artisans
- **Mieux gérer le cycle de l'eau**
 - Assainissement
 - Protéger contre les risques - GEMAPI
- **Mieux préserver notre environnement**
 - Agroécologie et espaces naturels
 - Déchets : accompagner les bonnes pratiques
 - Une Métropole exemplaire
- **Une Métropole sportive et culturelle**
 - Sports
 - Culture
- **Une Métropole plus solidaire**
 - Avec ses habitants
 - Avec ses communes

Mieux se déplacer

Au travers de cette première orientation, le compte administratif 2021 a répondu au défi de la transition écologique. Cela passe par le développement de toutes les mobilités et l'aménagement durable du territoire et des espaces publics.



Gratuité des transports publics le weekend pour tous et en semaine pour les -18 et +65 ans

Ligne 5 de tramway

APCP "Mobilités Actives"
150M€

Les mobilités douces et alternatives, priorités de notre équipe



**Gratuité des transports publics:
Le week-end pour tous
En semaine pour les moins de 18
ans et les plus de 65 ans**

**Autorisation de programme
« Mobilités Actives »
150M€**

Après la mise en place de la gratuité les week-ends pour tous les métropolitains fin 2020, la Métropole a poursuivi avec la mise en place de la gratuité des transports publics pour les moins de 18 ans et les plus de 65 ans en septembre 2021, avec à terme la gratuité permanente pour tous les habitants de la Métropole.

Notre collectivité a fait le choix de la transition écologique et de la préservation de la santé de nos populations tout en assurant les mobilités pour tous. Nous répondons ainsi au défi climatique que nous devons relever et participons à l'amélioration du pouvoir d'achat de nos concitoyens.

L'année 2021 a encore été marquée par le contexte de la crise sanitaire qui a diminué la fréquentation du réseau de transport. Les travaux de la ligne 5 et les études pour les futures lignes de bus à haut niveau de service ont été poursuivis.

Actions 2021 :

Moderniser notre réseau de tramway

- Etudes et travaux ligne 5 : **29,2M€** dans le cadre d'une AP de 418M€
- Poursuite extension L1 : **0,4M€**
- Programme de modernisation des équipements du réseau : **5,4M€** (entretien du réseau, modernisation de l'information à bord, rénovation des plateformes endommagées...)

Améliorer notre réseau de transport publics

- Acquisition de bus au GNV pour renouveler le parc bus urbains : **5,4M€**
- Délégation de service public du réseau de transports collectifs de Montpellier à TAM : **66,5M€** pour l'exploitation, la gestion et la maintenance du réseau (fonctionnement), dont 10M€ de compensations liées aux tarifications sociales, 6M€ de coût d'impact de la crise sanitaire (baisse de la fréquentation, mesures d'hygiène...) et 6,2M€ de compensation liée à la gratuité des transports le weekend
- Accessibilité : **1,4M€** (soutien au GIHP)

Développer les mobilités alternatives

- Politique cyclable : **5,3M€ sur AP** (stations de comptage sur les pistes cyclables, lancement des aides à l'acquisition de vélos à assistance électrique (VAE) pour les métropolitains, animations, subventions...)
- Jalonnement directionnel : **0,8M€** (maintenance et nouvelles implantations d'équipements, schéma directeur du jalonnement touristique)
- Etudes sur la sécurisation des déplacements et stations de comptage : **0,3M€**



Aides aux VAE: 4,7 M€
soit 9 400 vélos achetés

Une mobilité routière plus sûre et concertée



Un service public co construit avec chaque commune du territoire

La compétence voirie et espace public comprend l'aménagement, la gestion et l'exploitation et le nettoyage de la voirie, des espaces verts attenants et des plantations d'alignement, des équipements de la route et des ouvrages d'art. Elle s'exerce sur près de **2270 kilomètres de voirie** dont 82% proviennent des communes et 18% du département.

Dans le cadre du plan zéro-carbone que nous mettons en œuvre sur ce mandat la Métropole promeut les mobilités actives notamment autour de la marche, du vélo et des Personnes à Mobilité Réduite afin de ré équilibrer les espaces publics métropolitains.

Actions 2021 :

Insuffler une nouvelle dynamique sur les 6 pôles territoriaux : **35,3M€** (investissement et entretien)

- Pôle Voirie « Plaine ouest » : **4,4M€** (dont rue du jeu de ballon à Pignan, quartier mairie à Saint-Jean-de-Védas...)
- Pôle Voirie « Piémont et Garrigues » : **2,9M€** (dont rue Mas d'Armand à Grabels, abords école Maurice Béjart à Juvignac...)
- Pôle Voirie « Vallée du Lez » : **4,3M€** (dont avenue de Vendargues à Jacou, rue des Hirondelles/Canaris au Crès...)
- Pôle Voirie « Cadoule et Bérange » : **3,9M€** (dont traversée de Restinclières, rues centre Baillargues...)
- Pôle Voirie « Littoral » : **4,8M€** (dont avenue Marcel Pagnol à Pérols, rue de Lantissargues à Lattes...)
- Pôle Voirie « Montpellier » : **15M€** (programmes chaussées et trottoirs, éclairage public, pluvial...)

Financer des projets structurants du plan d'urgence Mobilités Zéro-Carbone:

- Mobilités Actives : **3M€** (création et sécurisation de pistes cyclables, aménagements voies mixte bus/vélo et voies à 30 km/h)
- Recalibrage de la RM5 Cournonsec Montbazin: **1,2M€**
- Réhabilitation de l'ouvrage d'art RD112/RN113 à Vendargues: **0,6M€**
- Amélioration de la desserte de l'Aréna à Pérols: **0,5M€**
- Travaux de sécurisation sur la RM 986: **0,5M€**
- Création d'un giratoire RM610 – RM54 à St Génès des Mourgues: **0,4M€**

Sécuriser, mettre aux normes et entretenir le patrimoine à l'échelle du territoire de la Métropole:

- Mise en sécurité des ouvrages d'art et des murs de soutènement: **0,6M€**
- Mise en sécurité et conformité des réseaux d'éclairage public des communes : **3,8M€**

Assurer la propreté de l'espace public

- Contrats de nettoyage territoire métropolitain (fonctionnement) : **25,9M€**



Mieux soutenir l'activité du territoire

Le compte administratif a continué à répondre à la crise sanitaire en soutenant l'innovation et l'activité économique du territoire.



Fonds L'OCCAL

ZAC Cambacérés

« Montpellier Med Vallée »

Investir dans l'innovation ...



Soutenir tous les acteurs de
l'économie et de l'innovation

La crise sanitaire du Covid-19 a fortement affecté l'économie nationale.

Le tissu d'entreprises de la Métropole a mieux résisté qu'au niveau national mais a été néanmoins touché sur le plan social et économique.

Pour répondre à ces enjeux, la Métropole a su faire face au défi économique, être à la hauteur des enjeux de soutien à tous les acteurs de l'économie et l'innovation. Elle a notamment lancé ses études sur une future agence de développement économique. Elle a réagi rapidement pour soutenir et relancer le tissu économique de son territoire en adaptant rapidement ses outils et ses méthodes et pour mettre en place des mesures d'aides à tous les acteurs de l'économie ainsi que de grands projets structurants tout en fédérant les écosystèmes autour de grands projets.

Actions 2021 :

Accélérer pour lever les freins et booster la création et la croissance des entreprises : 0,6M€

- Plusieurs sites d'incubation et d'accueil d'entreprises en accélération : Cap Alpha, Cap Oméga, BIC Mosson, hôtel de l'innovation et MIBI
- Label French Tech : soutien à la filière de l'économie numérique

Soutenir l'Enseignement supérieur et la recherche (CPER ESRI) : 0,6M€

Agir en faveur de l'insertion et de l'emploi :

- Plateforme collaborative clauses sociales, soutien aux structures : 1,4M€
- Fond l'Occal pour soutenir le redémarrage de l'activité des commerçants et professionnels du tourisme les plus impactés par la crise: 2,3M€

Promouvoir l'innovation :

- Participation ZAC Cambacérès : 1M€
- Cité Intelligente : 0,8M€

Créer une « Montpellier Med Vallée » : pôle d'excellenceS mondial en Santé globale (One Health de l'OMS) au croisement des domaines de la Santé, de l'Alimentation, de l'Environnement.

En 2021, outre l'amorce de la phase de co-construction avec les acteurs économiques et de la recherche, **5,6 M€** ont permis d'acquérir du foncier pour ce projet majeur de développement économique et d'aménagement du territoire au Nord du territoire.

Faire du tourisme un moteur de l'économie locale : 2,8M€

- Office de tourisme métropolitain (subvention de fonctionnement): 2,5M€
- Tourisme d'affaires (congrès) : 0,2M€



... et répondre aux besoins de entreprises et des artisans



Action foncière et immobilière à destination des entreprises et artisans

Actions 2021 :

Aménager le territoire

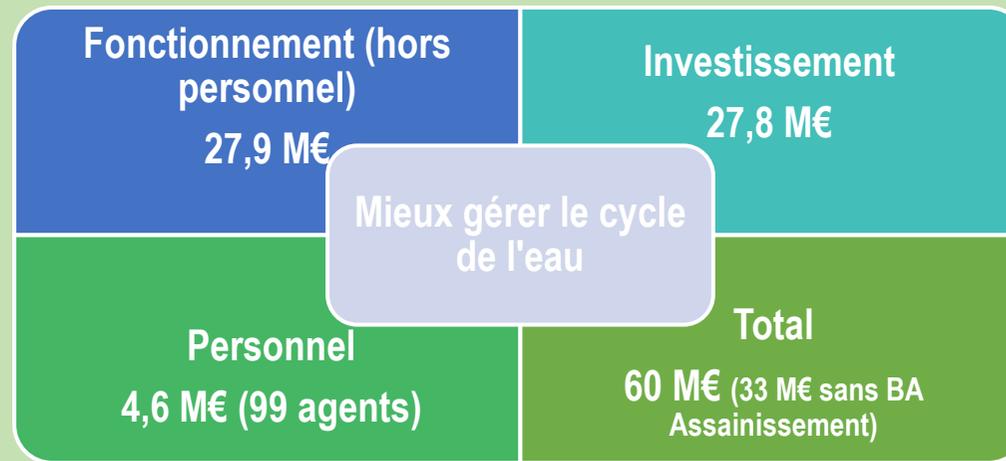
- Mandats et concessions d'aménagement : **7M€** (Ode à la Mer, Lauze Est à Saint-Jean-de-Védas, Parc du Salaison à Vendargues, ZAC Charles Martel extension à Villeneuve-lès-Maguelone)
- Etudes d'aménagement de parcs d'activité : **0,6M€**

Poursuite de l'Action foncière et immobilière d'entreprise et d'artisanat : 4M€

La maîtrise foncière est un préalable indispensable afin de porter les ambitions de la nouvelle mandature dans l'ensemble des politiques publiques jugées prioritaires pour la durée du mandat.

Mieux gérer le cycle de l'eau

Le compte administratif comporte des actions en faveur de l'assainissement géré en budget annexe, et des opérations de protection contre les risques gérés sur le budget principal.



APCP "Modernisation MAERA"
110M€

PAPI Lez Basse vallée de la Mosson:
Fabrègues, Grabels, Juvnac

Schéma hydraulique du Verdanson à Montpellier : protection du CHU

L'assainissement



Passage en régie de l'assainissement
voté par le conseil métropolitain du 23
mars 2021

Budget annexe
Assainissement 26,8 M€

- Fonctionnement (hors personnel) 7,8 M€
- Personnel 2,9 M€ (62 agents)
- Investissement 16,1 M€

Actions 2021 :

Vote du passage de l'assainissement en régie :

Le conseil métropolitain du 23 mars 2021 a acté le choix d'une gestion en régie de l'assainissement dès le 1^{er} janvier 2023, par une extension du périmètre de compétences de la Régie des Eaux actuelle. Cette décision permettra de garantir la transparence et la maîtrise du prix de l'eau, d'assurer une gestion durable de la ressource et de garantir une gestion du service de proximité.

Moderniser l'assainissement : 13M€ de travaux d'investissement dans les communes

- Extension de réseaux : **1,7M**
- Renouvellement de réseaux : **8,8M€**
- Ouvrages (Murviel-les-Montpellier, Saint-Georges-d 'Orques) : **2,5M€**

Améliorer les rendements de la station d'épuration MAERA : 3M€

Travaux dans le cadre d'une autorisation de programme de 110M€ pour adapter la capacité de traitement aux nouvelles exigences de protection du milieu naturel et d'augmentation de la population des communes reliées à la station.

Protéger contre les risques - GEMAPI



La Métropole finance des structures et investissements pour protéger la population

8,5M€ de dépenses financées par la taxe GEMAPI mandatées en 2021	Recettes de la taxe GEMAPI en 2021
2,3M€ en fonctionnement	5M€
6,2M€ en investissement	

Actions 2021 :

Prévenir les risques majeurs et préserver les milieux aquatiques : 10,8M€ (investissement)

- Entretien et restauration des cours d'eau (Lez, Mosson, Rieumassel à Grabels, Coulazou à Fabrègues, bassin Champ Moulygous à Baillargues ...)
- Protection contre les crues du Verdanson et Font de l'Aurelle à Montpellier (protection du CHU) et les inondations de la basse vallée de la Mosson
- Restauration des cours d'eau et la continuité écologique (prairies alluviales de Lavérune, restauration de la Viredonne à Saint Geniès des Mourgues...)
- Protection contre la submersion marine, protection du trait de côte et restauration du cordon dunaire à Villeneuve-Lès-Maguelone

L'augmentation du produit de la taxe décidée en 2021 permettra de couvrir les frais liés au renforcement des missions concernant le volet « gestion des milieux aquatiques » et les investissements lourds nécessaires à un territoire particulièrement sensible au risque inondation.

Participer à la Défense Extérieure Contre l'Incendie (DECI)

- Contribution 2021 de fonctionnement au SDIS : **17,2M€** (fonctionnement)
- Maintenance et travaux de création ou remplacement des poteaux incendie et d'extension de réseaux : **0,9M€**

Mieux préserver notre environnement

La Métropole a conduit des actions en faveur de l'agroécologie, des espaces naturels et des déchets et a voulu être exemplaire en matière d'environnement.



Rénovation thermique et énergétique des bâtiments métropolitains

Compostage de proximité des bio déchets et déchets verts

Action foncière en matière agricole

Agroécologie et espaces naturels



La Métropole agit pour la préservation de ses espaces agricoles et naturels

Actions 2021 :

Poursuite de l'Action foncière et immobilière en matière agricole: 4,8M€

Développer une politique agro écologique et alimentaire : 0,5M€ (fonctionnement et investissement)

- Animations, études et subventions dans le cadre de la candidature au plan de relance - Mesure 13 pour les projets alimentaires territoriaux – PAT
- Travaux Domaine de la Condamine

Préservation des parcs, espaces verts et renouvellement du patrimoine végétal

- Végétalisation de la Métropole: **0,7M€** (dont AP de 2M€)
- Entretien patrimoine végétal Ville de Montpellier : **2,2M€** (fonctionnement)

Déchets : accompagner les bonnes pratiques



Gestion déchets : 91 M€
Fonctionnement (hors personnel) 78,7 M€
Personnel 7,6 M€ (200 agents)
Investissement 4,8 M€

Suite à la fermeture du casier de Castries l'ancien modèle de financement de cette compétence n'était plus soutenable avec l'exportation du traitement d'une partie de nos déchets. Il était nécessaire de réfléchir à une nouvelle stratégie pour retrouver un équilibre dans la gestion de cette politique.

Il a donc été décidé d'une évolution de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères en 2021 afin de mettre le juste prix face au coût de cette gestion des déchets.

Actions 2021 :

Organiser une collecte vertueuse des déchets

- Contrat de collecte 2021 (fonctionnement) : **23,5M€**
- Rénovation des déchèteries : **0,6M€**
- Colonnes d'apport volontaire (emballages, papier, verre) et compostage de proximité des bio-déchets : **1,2M€**
- Nouveaux véhicules de collecte (GNV) : **0,5M€**

Améliorer le traitement des déchets

- Transport et prise en charge extérieure des déchets (fonctionnement) : **19,6M€**
- Dernière phase d'aménagement d'Ametyst : **0,4M€**
- Fin des travaux d'extension du centre de tri des déchets recyclables secs : **1,5M€**

Prévenir et sensibiliser pour un meilleur tri : **0,8M€** (fonctionnement)

- Actions de promotion de l'éco consommation : réemploi, réutilisation, recyclage, ressourceries
- Actions de sensibilisation auprès des écoles et des usagers
- Développement du compostage individuel, en pied d'immeuble, en établissement (écoles et entreprises) et de quartier



Une Métropole exemplaire



Flotte de véhicules métropolitains décarbonés
2,2M€
soit 23 véhicules électriques et 15 véhicules GNV

Actions 2021 :

Rénovation thermique et énergétique des bâtiments métropolitains: 0,7M€

Flotte de véhicules métropolitains décarbonés : 2,2M€ (AP de 11,5M€)

Projets d'énergies renouvelables: 0,1M€

- Etudes et réalisation d'installations photovoltaïques

Une Métropole sportive et culturelle

Le compte administratif a favorisé aussi l'épanouissement des habitants par la promotion du sport et de la culture.



Mise aux normes
accessibilité des
équipements sportifs

Soutien aux clubs et
manifestations
sportives

Soutenir les festivals et
les manifestations
culturelles

Sports



La Métropole promeut la pratique sportive avec un maillage d'équipements répartis sur tout son territoire

La Métropole a apporté son soutien à l'organisation des manifestations sportives de niveau local, national et international en 2021 et a poursuivi son action en faveur des clubs de haut niveau et associations sportives.

Sports : 41M€

- Fonctionnement (hors personnel) 16,2 M€
- Personnel 12 M€ (339 agents)
- Investissement 12,5 M€

Coût total fonctionnement des équipements sportifs en 2021 :

Structure	Dépenses (inclus personnel)	Recettes	Coût net 2021
Piscines	9,7M€	1,7M€	8M€
Stades, Palais des Sports	2,4M€	1,1M€	1,3M€
Patinoire	0,2M€	0,1M€	0,1M€

Actions 2021 :

Améliorer le réseau des piscines

- Réhabilitation du Centre Nautique Neptune dans le quartier de la Mosson, de la piscine Jean Taris en quartier ciblé politique de la Ville et de la piscine Pitot à Montpellier : **0,6M€**
- Maintenance et fonctionnement des 14 piscines du réseau : **2,4M€** dont 1M€ pour la Piscine Olympique d'Antigone à Montpellier
- Travaux d'amélioration des 14 piscines du réseau : **1,7M€**

Créer un parc Multi-glisse à Baillargues

Aménagement d'un espace de loisirs pour la pratique des sports de glisse (télési nautique, wakeboard) et les activités de pêche : **6,7M€**

Rénover les stades et palais des sports

- Entretien et travaux dans le complexe Yves du Manoir : **1,2M€**
- Entretien et travaux du Stade de la Mosson : **0,8M€**
- Entretien et travaux du Palais des Sports Renée Bougnol : **0,5M€**

Programmer la mise aux normes accessibilités des équipements sportifs : **2,2M€** (AP de 5,8M€)

Promouvoir le développement du sport

- Subventions de fonctionnement aux clubs : **9,1M€**
- Prestations de service (fonctionnement) : **3,3M€**



Culture



Un soutien aux équipements et aux acteurs de la culture qui sont une richesse de notre territoire

Notre Métropole a agi pour rester une métropole de la culture et des artistes en renforçant son soutien à la création et à la diffusion.

Elle a soutenu les festivals à rayonnement national et international ainsi que les manifestations culturelles dans les communes du territoire.

Culture : 77 M€

- Fonctionnement (hors personnel) 35,8 M€
- Personnel 25,9 M€ (752 agents)
- Investissement 15,2 M€

Coût total fonctionnement des équipements culturels en 2021 :

Structure	Dépenses (inclus personnel)	Recettes	Coût net 2021
Médiathèques	15,4M€	0,5M€	14,9M€
Musée Fabre	6,6M€	0,4M€	6,2M€
CRR	6,5M€	0,5M€	6M€
Ecolothèque	1,8M€	0,3M€	1,5M€
Musée Lattara	1,1M€	0,03M€	1,07M€

Actions 2021 :

Favoriser l'accès à la culture avec le réseau de lecture publique

- Budget de fonctionnement du réseau de 15 médiathèques métropolitaines (hors masse salariale) : **3,2M€**
- Travaux d'intégration de la médiathèque Federico Fellini au sein de la médiathèque Emile Zola : **2,4M€**

Mettre en avant l'art public avec le Centre d'Art Contemporain

Subvention à l'établissement : **3,2M€** (intègre la participation versée auparavant à l'ESBAMA à 1,6M€)

Construire un nouveau Conservatoire à Rayonnement Régional :

- Travaux de construction avenue du professeur Grasset à Montpellier : **8M€**
- Acquisition de matériel de musique : **0,1M€**
- Budget de fonctionnement (hors masse salariale) : **9,2M€**

Poursuivre la politique ambitieuse d'expositions du Musée Fabre

- Fonctionnement (frais de personnel, gardiennage, entretien): **6,7M€**
- Investissement (achat d'œuvres, réaménagements) : **1,5M€**

Offrir un espace pédagogique pour la jeunesse avec l'Ecolothèque :

2M (fonctionnement, travaux, équipements)

Soutenir les festivals et les manifestations culturelles : 19,2M€

- Opéra et Orchestre de Montpellier (subvention de fonctionnement): **12,8M€**
- Soutien financier à l'EPIC Domaine d'Ô et aux différents festivals organisés sur le site (fonctionnement): **3,1M€**

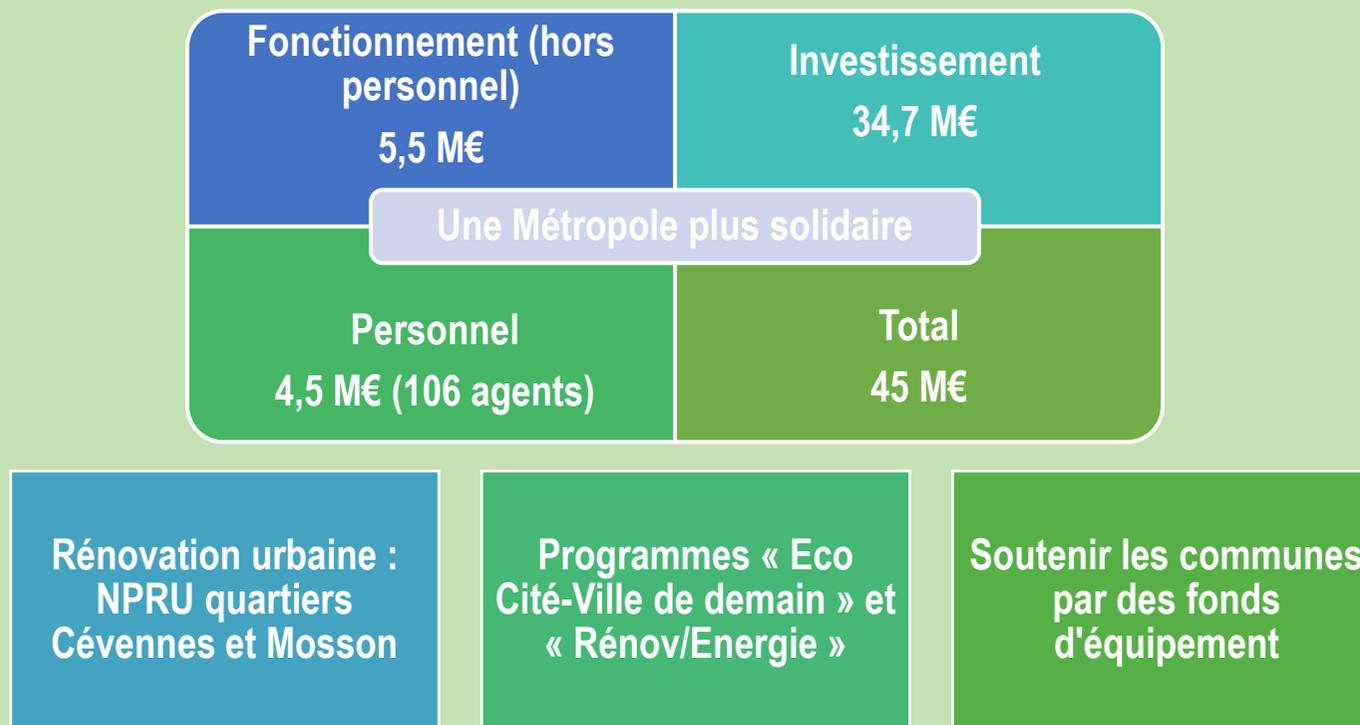
Accomplir des missions de programmation d'exposition et de médiation auprès des publics du musée Latara : 0,6M€

Création d'un Centre de Conservation et d'Etudes et d'un parcours archéologique



Une Métropole plus solidaire

La Métropole a été solidaire en 2021 de ses habitants et de ses communes.



Une Métropole plus solidaire de ses habitants...



Rénovation urbaine
6M€ pour le NPRU Mosson Cévennes

Actions 2021 :

Soutenir et réhabiliter les Parcours Résidentiels

- Rénovation urbaine : **6M€** pour les opérations NPRU quartiers Cévennes et Mosson (AP de 124,5M€)
- Soutien aux bailleurs sociaux pour la réalisation de logements locatifs: **3,9M€**
- Aides aux bailleurs sociaux et propriétaires privés pour les logements anciens dégradés et la rénovation de l'habitat privé : **6M€**
- Fonds de Solidarité Logement (FSL) : **2,5M€** (aides aux ménages en grande précarité et aux associations œuvrant dans l'accompagnement social)

Rénovation énergétique des logements privés : dans le cadre du Plan Climat Air Energie Territoriale la Métropole a identifié le bâtiment comme l'un des enjeux principaux du territoire en terme d'émissions de gaz à effet de serre et de consommation d'énergie.

- Programme « Eco Cité-Ville de demain » et dispositif « Rénov/Energie » : **0,7M€**

Protéger les plus fragiles avec la Téléalarme : **0,2M€** (fonctionnement et investissement)

Réduire les inégalités avec le Fonds d'Aide aux Jeunes : **0,3M€** (fonctionnement)

Soutenir la vitalité démocratique avec le contrat de ville de l'Etat dans les 12 Quartiers Prioritaires de la Ville de Montpellier : **0,6M€** (fonctionnement)

...Et de ses communes



Soutenir les projets des communes

Actions 2021 :

Création d'un réseau d'aire d'accueil des gens du voyage : 4,2M€

Dans le cadre du nouveau schéma pour l'accueil et pour l'habitat des gens du voyage pour la période 2018-2024 la Métropole a confié un mandat à la SA3M, afin de réaliser les aires d'accueil et grand passage prévues. **0,5M€** sont prévus pour l'entretien des aires existantes.

Répondre à l'évolution démographique avec le nouveau cimetière intercommunal : 13,3M€ (investissement)

11 000 places en caveau sur le site de Grammont à Montpellier afin de répondre aux besoins des 31 communes du territoire.

Verser des fonds d'équipement aux communes : 2M€ ont été attribués aux communes en 2021

C. Les ressources du Compte Administratif 2021

1. Les recettes de fonctionnement du budget principal

Les recettes réelles de fonctionnement ont été réalisées à hauteur de **602,9 M€** sur le budget principal en 2021. Elles sont en progression de +4,7%, soit une évolution dynamique principalement induite par les deux facteurs cumulatifs suivants :

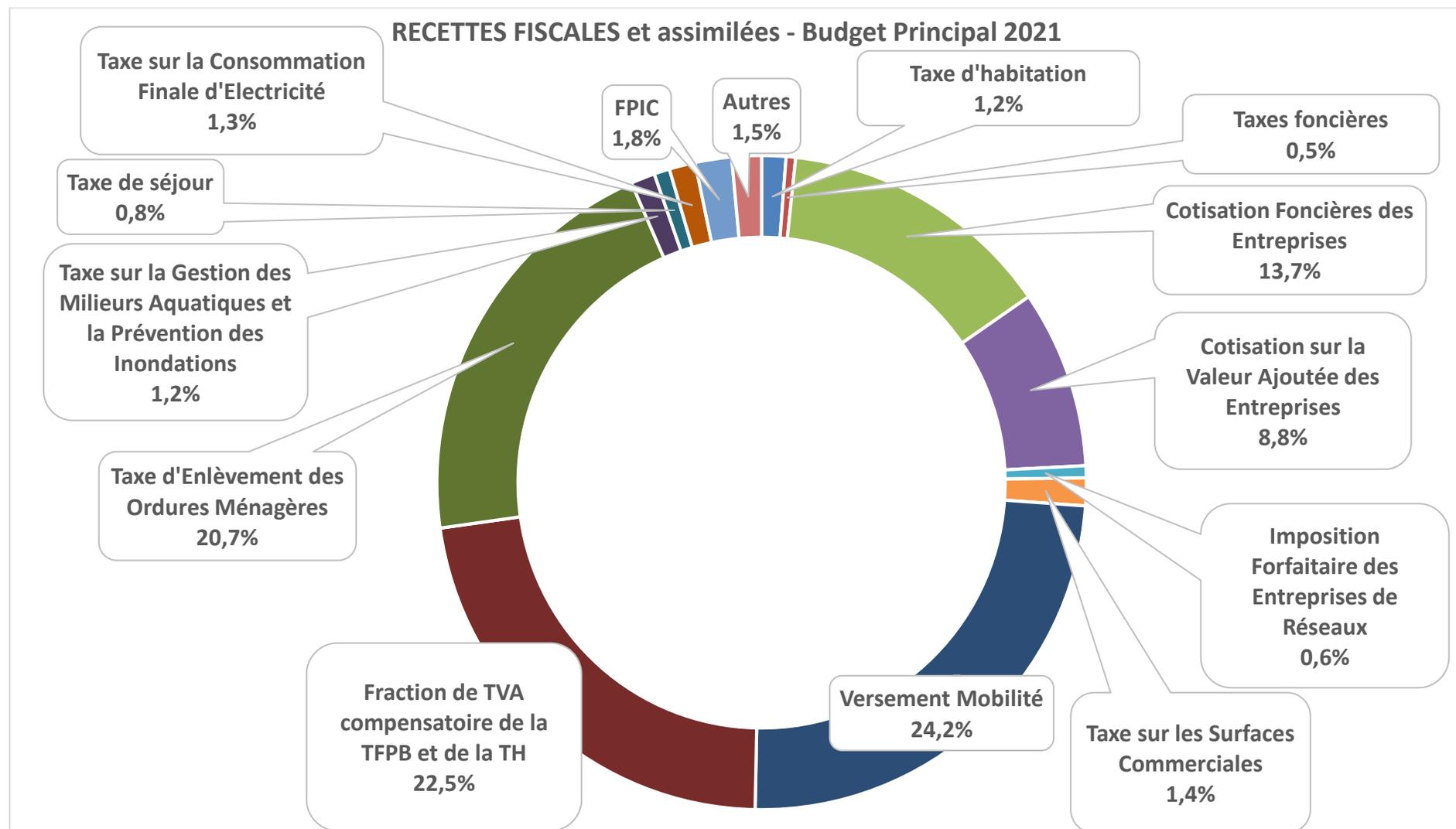
- L'atténuation des impacts de la crise sanitaire avec une perte de produit estimée à -6M€ (versement mobilité, Cotisation Foncière des Entreprises /CFE, Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises /CVAE, taxe de séjour, recettes tarifaires) contre -8,3 M€ en 2020 (hors impact Covid l'évolution des recettes réelles de fonctionnement aurait été de l'ordre de +4,3%) ;
- Les produits supplémentaires liés aux décisions fiscales de l'exercice 2021 : relèvement du taux de la TEOM pour stabiliser un modèle de financement déséquilibré par le surcoût lié au transport et réévaluation du produit de la taxe GEMAPI au bénéfice d'une politique volontariste d'investissements dans ce champ de compétences.

Détail des recettes réelles de fonctionnement du budget principal :

En €	CA 2021
RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT	602 943 630,92
Produits des services (70)	37 315 307
Impôts et taxes (73)	413 500 080
Attribution de compensation / Dotation de compensation	65 677 748
Dotations et participations (74)	66 505 937
Autres Produits de gestion courante (75)	14 404 246
Produits financiers (76)	34 761
Atténuation de charges (013)	1 683 816
Produits Exceptionnels (77)	3 821 736

Impôts et taxes

Les recettes fiscales et assimilées représentent 413M€ soit 69% des produits 2021 sur le budget principal :



- **Fraction de TVA nationale transférée : première année de perception après réforme**

Dans le cadre de la réforme de la taxe d'habitation avec suppression de celle-ci sur les résidences principales, une fraction de la TVA nationale a été transférée à la Métropole dès 2021 pour compenser la perte totale de produit, sur la base des valeurs locatives 2020 et du taux 2017 (taux identique à celui de 2020 et 2021 sur le territoire métropolitain). En 2021, la Métropole a perçu un produit de TVA de 92,9 M€ correspondant au produit TH perdu, aux allocations compensatrices correspondantes, et à la moyenne 2018-2020 des produits des rôles supplémentaires.

- **Cotisation Foncière des Entreprises (CFE) : effet du dégrèvement partiel exceptionnel 2020 pour le secteur touristique**

Pour répondre aux conséquences économiques de la crise sanitaire, la Métropole a accordé en 2020 un dégrèvement de 66% de la CFE, compensée pour moitié par l'Etat, à certaines catégories d'entreprises fortement impactées notamment celles du secteur du tourisme. L'effet de ce dégrèvement, cumulé avec la réduction des bases des établissements industriels, vient impacter notre produit de CFE qui s'élève à 56,6M€ en 2021, soit -7% par rapport à 2020.

- **Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises (CVAE) : impact de la crise sanitaire plus faible que prévu**

Le produit perçu en 2021 est de 36,4M€, soit une hausse de +0,5% par rapport à 2020. Il semblerait que les entreprises aient mieux résisté à la crise que prévu.

- **Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM) : maîtriser le déficit**

Le produit TEOM perçu en 2021 s'élève à 85,4M€, soit +12% par rapport à 2020, effet de la hausse du taux de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères voté en 2021 à hauteur de 12,35%. La fermeture du casier de Castries et la nécessité d'exporter le traitement d'une partie de nos déchets qui en est découlée, a rendu insoutenable le modèle de financement de cette compétence. Une nouvelle stratégie a été arrêtée afin de diminuer le coût global de ces déchets pour le territoire et de mettre en corrélation la production des déchets et leur tarification.

- **La taxe de séjour: une recette en légère hausse malgré la crise sanitaire**

Elle s'élève à 3,2M€ en 2021, soit +18% par rapport à 2020, suite à une légère reprise d'activité. L'affectation de la taxe de séjour est présentée en annexe 4.

- **Taxe GEMAPI : investir pour la sécurité des habitants**

Dans le cadre d'une politique volontariste d'investissements pour la sécurisation des habitants et des milieux naturels, une évolution du produit a été décidée en 2021, dans la limite des dépenses liées au financement de la gestion des milieux aquatiques et de la prévention des inondations. Le produit perçu en 2021 s'élève à 5M€ au lieu de 3M€ en 2020. L'affectation de la taxe GEMAPI est présentée en annexe 5.

- **Le Versement Mobilités : un produit qui reste soumis aux aléas de la crise sanitaire**

Le produit 2021 est de 100M€ soit +9,6% par rapport à 2020 (pour un taux de 2% sur les salaires). La perte de recettes en 2021 a été moindre qu'attendue grâce notamment au dispositif de chômage partiel mis en place dans les entreprises de notre territoire et pris en charge par l'Etat. Malgré le prolongement de la crise sanitaire le territoire a bénéficié en 2021 d'une forte reprise de l'activité et d'un remboursement partiel des reports de charges.

- **Le Fonds de Péréquation des Ressources Intercommunales et Communales: 7,5M€**

Le Fonds de Péréquation des Ressources Intercommunales et Communales (FPIC) s'est élevé à 7,5M€, en hausse de +1,4% par rapport à 2020.

L'ensemble territorial métropolitain reste éligible à cette péréquation du fait d'un potentiel financier agrégé inférieur de plus de 20% à la moyenne nationale actuelle.

Les autres recettes de fonctionnement

- **Les dotations et compensations : 59,6M€**

La dotation d'intercommunalité s'est élevée à 42,6M€ et la dotation de compensation à 3,4M€, pour un total de 46 M€, soit une baisse de -0,9% par rapport à 2020. Il n'y a pas eu de reprise financière suite à la suspension du pacte de Cahors depuis 2020 en raison de la crise sanitaire.

Les compensations fiscales se sont élevées à 10,5 M€, en hausse de +15% par rapport à 2020, dû notamment à la nouvelle compensation pour l'abattement des établissements industriels suite à la réforme de la fiscalité économique et la division par deux des bases des locaux industriels, conséquence de la loi de finances 2021.

- **Attributions de compensation versées par les communes (ACF) : 47,1M€** ; ce montant est en hausse de +2,4% par rapport à 2020 en raison du nouveau transfert évalué en 2021 du nettoiement des halles et marchés (impact 2021 et rattrapage 2020).

En 2021 la Métropole a lancé l'élaboration d'un nouveau pacte financier et fiscal dans la concertation avec les communes ainsi qu'un bilan des transferts de charges 2017-2021, afin d'établir un socle robuste pour les relations financières et d'être à la hauteur des enjeux du territoire.

- **Dotation de Compensation versée par le Conseil Départemental de l'Hérault : 18,6M€** en hausse par rapport à 2020, une partie de la dotation de compensation 2020 (1,2M€) ayant été titrée en 2021.

- **Les produits des services : 37,3M€**

Ce produit est en hausse de +10% par rapport à 2020 en lien avec l'arrêt des modalités restrictives de confinement et une ouverture plus large des services publics. Les produits des services sont constitués par les redevances d'occupation du domaine public liées à la voirie, les droits de stationnement, les recettes des réseaux ainsi que par les remboursements au titre de convention de mise à disposition descendante.

2. Les recettes d'investissement du budget principal

Recettes réelles d'investissement du budget principal :

En €	CA 2021
RECETTES REELLES D'INVESTISSEMENT	244 192 132,47
Dotations (10)	33 570 422
Excédent de fonctionnement capitalisé (R1068)	57 349 092
Subventions reçues (13)	26 752 467
Attribution de compensation d'investissement (ACI)	17 156 129
Emprunt dont 16871	73 081 884
Recettes revolving (16441)	32 000 000
Autres recettes d'investissement	4 282 138

- **Subventions : 23,9M€**

La Métropole s'engage sur ce mandat à maintenir un niveau important de subventions reçues, en menant une politique volontariste de recherche de financements locaux, nationaux et européens.

- **FCTVA : 24,9 M€** soit +14% par rapport à 2020, suite à l'automatisation du FCTVA qui a permis de percevoir 2 mois de plus cette année.

- **Attributions de Compensation d'Investissement (ACI) : 17,2 M€** à périmètre constant, part des dépenses d'investissement Voirie transférées en 2015 incluses dans les attributions de compensation de fonctionnement transférées soit à hauteur de 30% avec bonification, soit à hauteur de 100% sans bonification.
- **Amendes de police : 2,9 M€**, dispositif remplacé pour partie depuis 2018 par une redevance d'occupation du domaine public, dénommée forfait post-stationnement reversé par la Ville de Montpellier à la Métropole.
- **Taxe d'Aménagement : 8,7M€**, ce produit affecté à la voirie revient à la métropole qui en reverse une partie aux communes en concertation avec elles (2,9M€).
- **Emprunts** : l'emprunt réalisé en 2021 s'élève à 73,1M€ pour le budget principal.

L'encours de dette au 31/12/2021 s'élève à 802,1M€ sur le budget principal (et 68,5M€ au budget annexe Assainissement), soit 870,6 M€ au budget consolidé. Le bilan de la dette au 31/12/2021 est présenté en annexe 7, conformément au règlement voté le 20 juin 2018.

D. Les emplois du Compte Administratif 2021

1. Les dépenses de fonctionnement du budget principal

Les dépenses réelles de fonctionnement 2021 s'élèvent à **467,4M€** pour le budget principal, elles affichent une évolution très modérée de +0,2% essentiellement engendrée par l'atténuation des impacts de la crise Covid. Le solde de ces impacts s'élève en effet en 2021 à +2,5 M€ contre +11 M€ en 2020, soit 6,1 M€ de dépenses sanitaires (achat de matériel, dépenses d'entretien) et d'impact sur la SFE Transport (versement de 6M€ au délégataire TAM pour l'impact SFE Transport 2020) et 3,6 M€ d'économies sur les dépenses structurelles de la collectivité.

Hors ces impacts, l'évolution des dépenses réelles de fonctionnement aurait été de l'ordre de + 1%.

Détail des dépenses réelles de fonctionnement du budget principal :

En €	CA 2021
DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT	467 354 242,51
Charges à caractère général (011)	175 495 933
Charges de gestion courante (65)	137 232 156
Charges de personnel (012)	113 189 555
Intérêts de la dette (66111 66112)	16 081 997
Autres frais financiers (6615 et 6688)	157 011
Dépenses exceptionnelles (67)	349 582
Charges d'atténuation (014)	22 337 648
Attribution de compensation	2 510 361

Les charges de fonctionnement courant

Charges à caractère général : 175,4 M€

Les charges à caractère général représentent les charges nécessaires au fonctionnement courant des services publics : dépenses d'énergie, de nettoyage, d'achats de matériel et fournitures, les contrats de prestation de service et d'entretien de la voirie et des équipements publics, etc.

La principale variation constatée sur ce type de charges en 2021 concerne principalement le secteur des déchets (+6,3M€) : cela s'explique par l'augmentation du coût de transport des déchets (+4M€) ainsi que par la gestion des points propreté et le traitement des encombrants (+1,5M€).

Principaux secteurs des charges à caractère général en 2021:

THEMATIQUES	CA 2021
Propreté et gestion des déchets	104,2 M€
Gestion des espaces publics	19 M€
Culture	10 M€
Sports	7 M€
Mobilités	5,4 M€
GEMAPI	2,1 M€
Moyens généraux et bâtiments	14,6 M€

Les subventions aux associations et partenaires (hors DSP Transports): 45,8 M€

La Métropole a reconduit en 2021 son important soutien à la vitalité associative et ses partenaires.

Les principales enveloppes de subventions 2021 se sont établit comme suit :

THEMATIQUES	CA 2021
Culture	25,8 M€
Sports	9,2 M€
Développement Economique, tourisme, rayonnement international	4,9 M€
Transports	2,3 M€
Habitat	1 M€
Transitions énergétique	0,7 M€

DSP Transports

La contribution financière au délégataire TAM (SFE et compensations tarifaires) s'élève à 66,5M€ et intègre les éléments suivants :

- Première phase de la gratuité des transports publics pour les métropolitains les weekends et seconde phase de la gratuité des transports publics toute la semaine pour les moins de 18 ans et les plus de 65 ans mise en place en septembre 2021 (6,2 M€)
- Prise en compte de l'impact de la crise sanitaire en 2020 sur les comptes du délégataire TAM (6 M€)

Le budget annexe Transport a été supprimé au 1^{er} janvier 2021 et les crédits afférents à cette compétence ont été réintégrés au budget principal 2021 et individualisés sous une sous-fonction dédiée afin d'avoir une comptabilité analytique précise de ces crédits, la thématique transport étant intimement liée au budget principal. En effet, la Chambre Régionale des Comptes a souligné que parmi les budgets annexes de la Métropole relevant de nomenclatures SPIC, le budget « transport » (M43) concernait un service public concédé au travers d'une délégation de service public et que son individualisation était facultative. Ce budget annexe ne pouvait soutenir par lui-même le développement et l'entretien du réseau et sa création avait fait perdre en lisibilité sur la situation financière de la Métropole pour une compétence où l'équilibre n'était pas une obligation. Ce budget, qui portait un service public essentiel, était structurellement déséquilibré et nécessitait un financement du budget principal, notamment avec le portage du coût d'investissement de la ligne 5 de tramway à venir, et les choix tarifaires faits.

Les charges de personnel

Les charges de personnel (budget principal) : 113,2M€

Principaux éléments d'évolution de 2020 à 2021:

- Effets exogènes liées à la démographie et à la réglementation : PPCR/revalorisation des grilles indiciaires, avancements d'échelon
- Politique salariale de la Métropole : avancements de grades et promotions internes, Prime d'Intéressement Collectif (montant global de 0,7M€, les règles d'attribution de cette prime de 300€ brut par agent ont été délibérées en septembre 2021, sur la base du critère de l'ancienneté et au prorata du temps de travail effectif de l'agent.)

Flux financier de la mutualisation:

Dans le contexte de mutualisation entre la Ville de Montpellier et la Métropole, la contrepartie des charges supportées de chaque côté doit être en parfaite cohérence entre les deux entités, l'ensemble des flux fait donc l'objet d'un miroir budgétaire présenté en annexe 2.

Recettes liées à la masse salariale mutualisée : **16,5M€** (agents transférés de la Ville de Montpellier à la Métropole et remboursés par la Ville à la Métropole dans le cadre des conventions de gestion, voir synthèse des mutualisations de personnel en 2021 en annexe 3).

Mise en place de la nouvelle organisation:

L'année 2021 a permis d'initier la nouvelle organisation des services respectueuse des agents et permettant une action efficace sur le territoire auprès des usagers et des habitants. Ce travail collectif et pluridisciplinaire a commencé fin 2020 par une phase d'état des lieux et de cadrage avec les préfigureurs de pôles, suivi de la conception et l'organisation de chaque futur pôle, par un dialogue permanent avec la direction générale et un appui du pôle Ressources Humaines. Les projets d'organisation de chaque pôle sont ensuite présentés en comité technique au fur et à mesure de leur finalisation.

Evolution de la réglementation:

2021 est aussi marquée par les décisions prises quant aux créations de poste et les conséquences des décisions nationales de réforme statutaire des grilles indiciaires suite à l'augmentation du SMIC en 2021, ainsi que par l'impact des dispositions de la loi du 6 août 2019 de transformation de la fonction publique :

- Passage aux 1607 heures : cette obligation légale s'est inscrite dans le dialogue avec les agents et les organisations syndicales, tout en répondant aux attentes et besoins des usagers et du territoire,
- Indemnités de rupture conventionnelle

Les principaux postes de masse salariale en 2021 sont les suivants:

Répartition des charges de personnel (masse salariale)	en M€
Culture	25,9
Voiries et espace public	20,5
Sports	12
Développement économique et numérique Santé, Recherche, enseignement supérieur, tourisme, attractivité	8,4
Déchets	7,6
Transports et mobilités actives	4,3
Politique de la Ville et cohésion sociale, Habitat, logement Égalités, Inclusion des publics fragiles et Bien vieillir	3,9
Assainissement	2,9
Littoral, prévention des risques majeurs, GEMAPI, eau	1,7
Autres (dont services support)	26,4

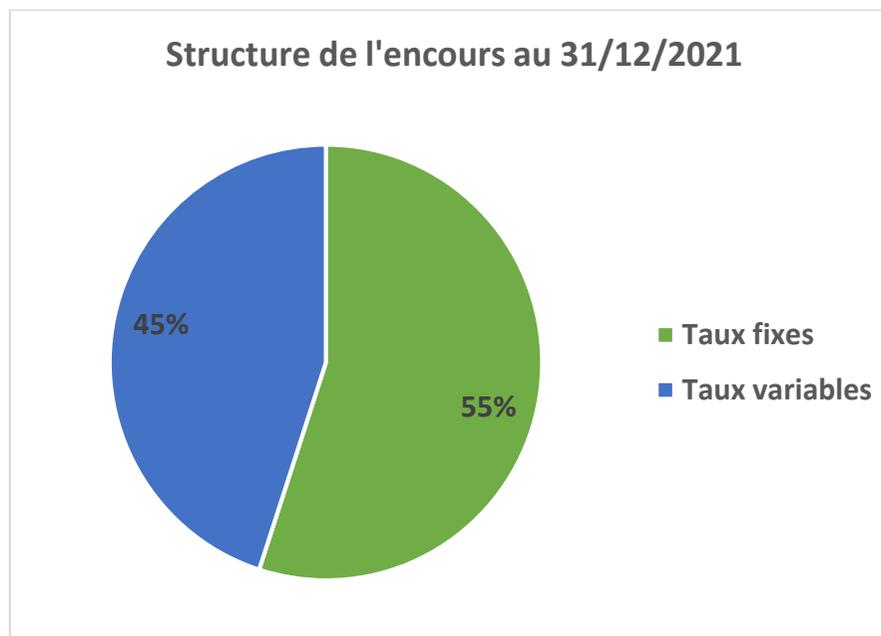
Les charges financières

Les charges financières s'établissent à **16,2M€** en 2021 pour le budget principal, soit -7,4% par rapport à 2020. Les charges financières du budget annexe Assainissement sont de 2,2M€ en baisse aussi de -5,7% par rapport à 2020.

Ces charges financières s'inscrivent dans un contexte actuel de taux d'intérêt historiquement faibles.

Structure de la dette consolidée au 31/12/2021 : 870,6M€ d'encours consolidé, dont 802,1M€ pour le budget principal

- Structure de l'encours de dette équilibrée entre **taux fixes (55 %) et taux variables (45 %)** : la Métropole pourra donc bénéficier d'économies significatives du fait de la faiblesse des taux tout en conservant une **sécurisation suffisante** en cas d'une éventuelle hausse des taux.



- **Taux moyen global** de la dette de Montpellier Méditerranée Métropole à **2,03%** (3,23% en taux fixe et 0,76% en taux variable) contre 2,28% l'année précédente : la Métropole est **bien positionnée** par rapport à la moyenne des collectivités de la strate
- Diversification de la dette de Montpellier Méditerranée Métropole avec plus de **13 prêteurs** : la Métropole **sécurise son risque de contrepartie**
- **Durée résiduelle moyenne** de la dette de Montpellier Méditerranée Métropole à **15 ans et 5 mois** : la Métropole présente des **maturités d'emprunts adaptées** à la nature de ces investissements
- **95,3% de l'encours de dette est classé en 1A sur la Charte Gissler** : la Métropole bénéficie d'un bon classement de son encours en taux fixe ou en taux variable sans option

La Métropole de Montpellier a maintenu l'équilibre entre les emprunts à taux fixe et à taux variables, tout en cherchant à bénéficier de taux attractifs et de la souplesse actuelle de l'offre d'emprunt. Des actions de sécurisation et d'optimisation sont réalisées afin de bénéficier d'éventuelles opportunités de marchés : optimisation des types de taux, réduction de marges, optimisation de la trésorerie.

Le bilan de la dette au 31/12/2021 est présenté en annexe 7.

Les autres charges

- **La contribution au Service Départementale d'Incendie et de Secours (SDIS) : 17,2 M€, iso par rapport à 2020**
- **Fonds d'Aides aux Jeunes en Difficultés (FAJ)/Fonds de Solidarité Logement (FSL) : 2,7M€**

Les reversements de fiscalité

- **Attributions de compensation versées aux communes à périmètre constant : 2,5M€**
- **La Dotation de Solidarité Communautaire : 1M€** instituée dès l'installation de la nouvelle mandature et confirmée en 2021

La DSC est obligatoire pour toutes les communautés urbaines et métropoles depuis la loi de finances pour 2020. L'enveloppe globale est fixée librement et sa répartition au sein des communes membres doit s'effectuer en fonction de deux critères de répartition obligatoires : le potentiel financier par habitant et le revenu moyen par habitant, qui doivent représenter au moins 35% de la répartition et être pondérés par la population. D'autres critères facultatifs peuvent être intégrés, mais le poids d'un critère facultatif ne peut dépasser celui des deux critères obligatoires.

Selon la délibération du 23 novembre 2020 la Métropole a choisi de répartir l'enveloppe globale de 1M€ entre ses communes selon les critères suivants :

- Potentiel financier par habitant (critère obligatoire) : 35%
- Revenu moyen par habitant (critère obligatoire) : 35%
- Poids des logements sociaux : 20%
- Poids de la population âgée de 3 à 16 ans: 10%

2. Les dépenses d'investissement

La maîtrise de la section de fonctionnement et la gestion active de la dette ont pour objectif de financer une importante programmation pluriannuelle d'investissement votée en 2021 par la nouvelle équipe métropolitaine de 2,5 milliards d'euros sur le mandat.

Cette PPI comprend l'ensemble des projets d'investissement de ce mandat et sera un levier déterminant de la relance face à la crise économique et sanitaire :

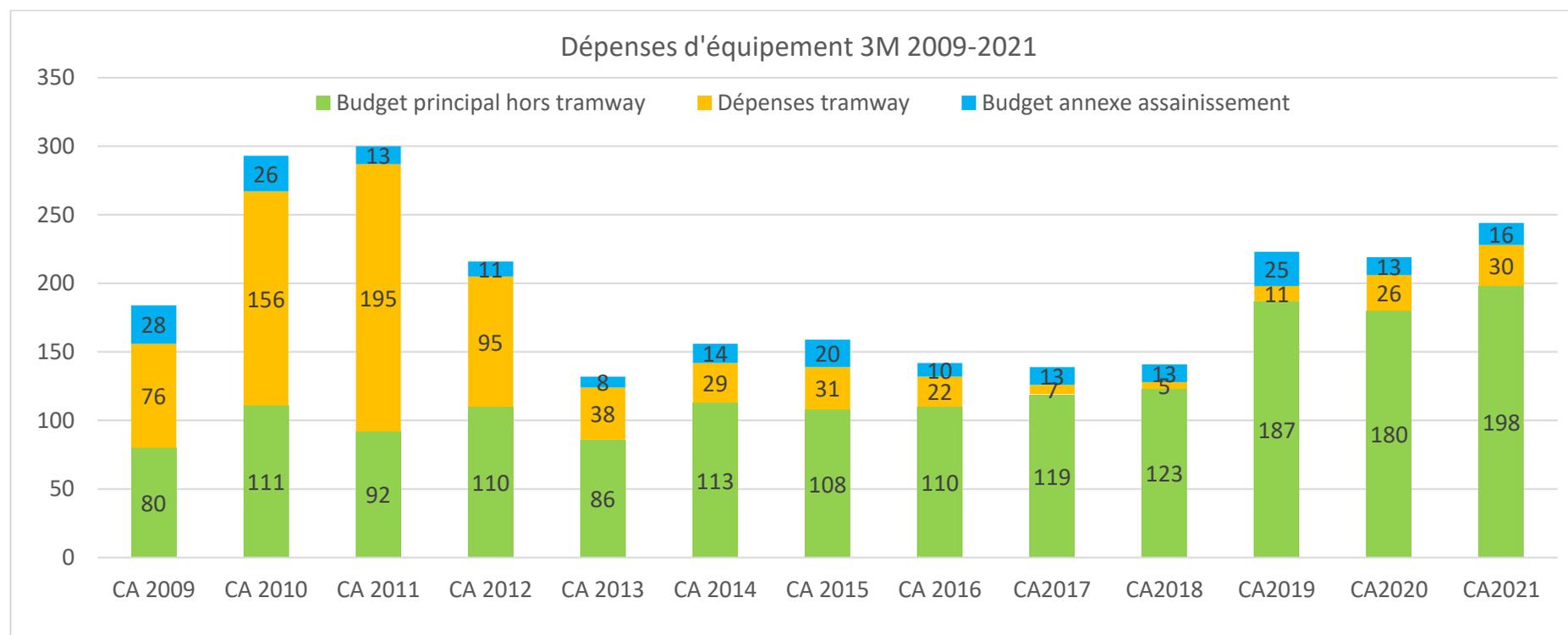
Détail des dépenses réelles d'investissement du budget principal :

En €	CA 2021	Reports 2021 sur 2022
DEPENSES REELLES D'INVESTISSEMENT	343 600 429,53	86 317 482
Dépenses d'équipement en AP	146 426 059	43 043 135
Dépenses d'équipement hors AP	43 282 129	28 544 944
<i>Sous-total des dépenses d'équipement directes</i>	189 708 188	71 588 079
Subventions d'investissement en AP	20 067 450	6 762 512
Subventions d'investissement hors AP	18 231 683	7 328 555
<i>Sous-total des subventions d'investissement</i>	38 299 133	14 091 068
<i>Total dépenses d'équipement</i>	228 007 321	85 679 146
Remboursement du capital de la dette (164 hors 16441 - 163 - 1675 - 16871)	50 910 581	
Autres opérations financières (166, 16441)	55 000 000	
Autres dépenses d'investissement (10-13-26-27)	9 682 527	638 336

Dépenses d'équipement 2021 :

Le montant des dépenses d'investissement réelles du budget principal s'établit en 2021 à 343,6 M€, dont **228 M€ de dépenses d'équipement** qui se répartissent entre les dépenses d'équipement directes de la collectivité (dépenses sur ses propres immobilisations) à hauteur de 189,7 M€ et les subventions d'investissement versées pour un total de 38,3 M€.

Ces dépenses d'équipement sont en hausse de +11% par rapport à 2020 (et +15% par rapport à 2019), cela témoigne de la dynamique de ce nouveau mandat retranscrite dans la nouvelle Programmation Pluriannuelle des Investissements. Le niveau des dépenses d'équipement 2021 est le plus haut niveau depuis 2011, année marquée par un important montant de dépenses liées à la ligne 3 de tramway.



L'état des principaux comptes de bilan est présenté en annexe 6.

Ces dépenses s'inscrivent dans un budget de relance économique et de transition écologique, en participant à la création de près de 2200 emplois directs et indirects et concernent les thématiques suivantes de la PPI 2021-2026:



Le remboursement du capital de la dette:

L'encours de dette s'élève à 802,1M€ sur le budget principal au 31/12/2021, son annuité s'est élevée à 67 M€ en 2021:

Remboursement dette en M€	CA 2020	CA 2021
Intérêts	17,4	16,1
Capital	49	50,9
Annuité de la dette	66,4	67

Les autres opérations financières:

Un montant de 55M€ pour le remboursement des prêts revolving mobilisés fin 2020 a été réalisé en 2021.

Les autres dépenses d'investissement:

Ces autres dépenses s'élèvent à 9,7M€ et concernent notamment les reversements des PUP (2,9M€), de la taxe d'aménagement (2,9M€) et les consignations en terme d'action foncière (2,2M€).

Le tableau de réalisation des PUP en 2021 est présenté en annexe 8.

CONCLUSION

Ce compte administratif affermit la santé financière de la Métropole, sécurisant ainsi sa capacité d'investissement. 2021 est une année de saine gestion qui porte notre épargne à un niveau important, ce niveau sera affecté en 2022 par les effets de la conjoncture internationale actuelle qui conduit à un renchérissement historique des coûts de l'énergie et des matières premières.

Les réalisations 2021 marquent le début de la nouvelle Programmation Pluriannuelle d'Investissement votée en novembre 2021. Celle-ci, construite par la nouvelle équipe métropolitaine, permet de répondre aux enjeux du territoire en matière de transition écologique et de relance économique, tout en favorisant l'épanouissement de chacun et la solidarité intercommunale.

2021 constitue le point de départ d'une intercommunalité :

- Plus dynamique avec une **hausse des dépenses d'équipement** de +11% par rapport à 2020,
- Plus concertée avec le vote du **Pacte de gouvernance** et le lancement de la co-construction du nouveau **Pacte Financier et Fiscal**,
- Plus résiliente et solidaire avec notamment la poursuite de la gratuité des transports publics

Annexe 1 – Tableaux CA2021 des budgets annexes

Budget annexe Assainissement :

Section de fonctionnement Budget Annexe Assainissement 2021

Recettes Réelles de Fonctionnement : 31,4	Recettes	Dépenses	Dépenses Réelles de Fonctionnement : 10
	Produits des services 28,4	Charges de personnel 2,9	
	Dotations et participations 2,3	Charges à caractère général 2,9	
	Autres recettes 0,7	Charges de gestion courante 0,2	
		Autres charges 1,8	
	Intérêts 2,2		
	Epargne brute 21,4		

Section de fonctionnement Budget Annexe Assainissement 2021

Recettes		Dépenses		Dépenses réelles d'investissement : 20,2
Epargne Brute 21,4		Remboursement du capital de la dette 4,1		
Recettes réelles d'investissement : 15,7	Emprunts 0	Dépenses d'équipement 16,1		
	Subventions 1,6	Résultat de l'exercice 16,9		
	Excédent fonctionnement capitalisé 14,1			
		<p style="text-align: center;">↓</p> Résultats antérieurs reportés fonctionnement/investissement -7,4		
		<p style="text-align: center;">↓</p> Résultat de clôture 9,5		
		<p style="text-align: center;">↓</p> Solde RAR fonctionnement/investissement -7,4		
		<p style="text-align: center;">↓</p> Résultat net 2,1		

3M PRINCIPAL - CHAÎNE DE L'ÉPARGNE

Chaîne de l'épargne en M€ HT	CA 2021
Recettes de fonctionnement	31
- Dépenses de fonctionnement (hors intérêts)	8
EPARGNE DE GESTION	24
- Intérêts (comptes 66, hors remboursements anticipés)	2
EPARGNE BRUTE	21
Rbst du capital de la dette (hors remboursements anticipés)	4
EPARGNE NETTE	17
Encours de dette au 31/12 en M€	69
Epargne brute	21
CAPACITE DE DESENDETTEMENT EN ANNEES	3,2

Budget annexe SPANC :

2 021	Dépenses	Recettes	Résultat
Réel	0,00	0,00	0,00
Ordre		861,62	861,62
Investissement	0,00	861,62	861,62
Réel	50 412,35	16 522,00	-33 890,35
Ordre	861,62	0,00	-861,62
Fonctionnement	51 273,97	16 522,00	-34 751,97
Résultat de l'exercice	51 273,97	17 383,62	-33 890,35
Résultat reporté 002 (fonct.)		61 494,24	61 494,24
Solde invest. 001		13 094,82	13 094,82
Résultat de clôture	51 273,97	91 972,68	40 698,71
Total Réel	50 412,35	16 522,00	-33 890,35

Budget annexe Parking :

2 021	Dépenses	Recettes	Résultat
Réel	1 937,60	28 397,10	26 459,50
Ordre		7 636,85	7 636,85
Investissement	1 937,60	36 033,95	34 096,35
Réel	432 122,34	837 177,13	405 054,79
Ordre	7 636,85	0,00	-7 636,85
Fonctionnement	439 759,19	837 177,13	397 417,94
Résultat de l'exercice	441 696,79	873 211,08	431 514,29
Résultat reporté 002 (fonct.)		2 870 587,22	2 870 587,22
Solde invest. 001		3 779,10	3 779,10
Résultat de clôture	441 696,79	3 747 577,40	3 305 880,61
Total Réel	434 059,94	865 574,23	431 514,29

Budget annexe Eau Potable :

2 021	Dépenses	Recettes	Résultat
Réel	88 145,61	0,00	-88 145,61
Ordre	5 260,00	6 537,93	1 277,93
Investissement	93 405,61	6 537,93	-86 867,68
Réel	1 108 873,12	1 221 188,68	112 315,56
Ordre	6 537,93	5 260,00	-1 277,93
Fonctionnement	1 115 411,05	1 226 448,68	111 037,63
Résultat de l'exercice	1 208 816,66	1 232 986,61	24 169,95
Résultat reporté 002 (fonct.)		4 793 166,03	4 793 166,03
Solde invest. 001		588 831,34	588 831,34
Résultat de clôture	1 208 816,66	6 614 983,98	5 406 167,32
Total Réel	1 197 018,73	1 221 188,68	24 169,95

Situation financière du budget consolidé 2021 (tous budgets) :

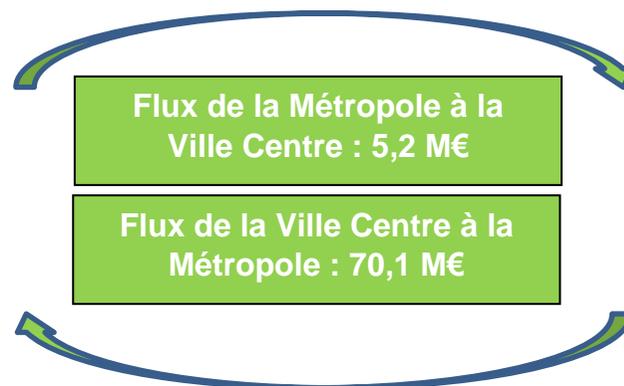
Chaîne de l'épargne consolidée (tous budgets)	CA 2021
Recettes de fonctionnement	636,4 M€
Dépenses de fonctionnement (avec intérêts)	478,9 M€
Epargne brute	157,5 M€
Taux d'épargne brute (en %)	24,7 %
Remboursement capital de la dette	55 M€
Epargne nette	102,5 M€
Encours de dette au 31/12	870,6 M€
Capacité de désendettement en années	5,5 ans

Annexe 2 – Miroir 2021 Ville de Montpellier/Montpellier Méditerranée Métropole**Remboursements de la Ville Centre à la Métropole :**

Section	Objet	Nature juridique	Montant 2021 de référence	Montant 2021 mandaté Ville de Montpellier	Montant 2021 titré Métropole de Montpellier	Solde	Notes
Investissement	Attribution de compensation investissement	Rapport de la CLETC et délibérations Métropole/Ville	10 633 986,17	10 633 986,17	10 633 986,17	-	
	Fonds de concours Métropole	Convention de gestion	1 062 875,98	1 062 875,98	1 062 875,98	-	
	ANRU Mosson Cévennes		408 908,00	408 908,00	408 908,00	-	
	Participations PUP PAE	Convention de gestion	767 354,41	767 354,41	767 354,41	-	
	Enfouissement lignes haute tension Port Marianne (AP)	Convention de gestion	2 455 000,00	2 455 000,00	2 455 000,00	-	
Fonctionnement	Attribution de compensation fonctionnement	Rapport de la CLETC et délibérations Métropole/Ville	35 143 230,29	35 143 230,29	35 143 230,29	-	
	Remboursement frais entretien cours d'eau de Montpellier (désemlacement berges)	Convention de gestion	558 000,00	633 657,51	591 350,51	- 7 693,00	Equilibre réalisé entre 2020 et 2021
	Remboursement des frais fontaines parcs et jardins	Convention de gestion			50 000,00		
	Remboursement charges gymnase Olympie (services sports et énergie Ville)	Convention de gestion	25 547,94	25 547,94	25 547,94	-	
	Remboursement frais eau Mosson	Convention de gestion	24 974,16	24 974,16	24 974,16	-	
	Remboursement charges énergie Pitot, Nakache, Neptune, Mosson	Convention de gestion	52 713,56	52 713,56	52 713,56	-	
	Remboursement recettes cimetière intercommunal Grammont	convention de gestion	52 920,00	52 920,00	52 920,00	-	
	Convention utilisation plateformes numériques de la Métropole	Convention de gestion	6 054,05	6 054,05	6 054,05	-	
	Remboursement de frais archives municipales bibliothèque Paul Langevin / médiathèque Zola	Convention de mise à disposition Zola	84 286,45	84 286,45	198 634,65	-	
		Convention de gestion LANGEVIN	114 348,20	114 348,20			
	Redevance spéciale ordures ménagères		710 508,01	710 508,01	710 508,01	-	
	Remboursement traitement déchets camps roms		465 000,00	465 000,00	465 000,00	-	
	Reversement recette FPS à la Métropole		937 656,76	937 656,76	937 656,76	-	
	Refacturation personnel : services communs, mises à dispositions descendantes, et frais de structure	Convention de service commun	16 641 193,09	16 641 193,09	16 641 193,09	-	
TOTAL			70 144 557,07	70 220 214,58	70 227 907,58	7 693,00	
Dont Investissement			15 328 124,56	15 328 124,56	15 328 124,56	-	
Dont Fonctionnement			54 816 432,51	54 892 090,02	54 899 783,02	7 693,00	

Remboursements de la Métropole à la Ville Centre :

Section	Objet	Nature juridique	Montant 2021 de référence	Montant 2021 titré Ville de Montpellier	Montant 2021 mandaté Métropole de Montpellier	Solde	Notes
Investissement	Habitat 3M SERM et SA3M (AP)	Convention de transfert de maîtrise d'ouvrage de 3M au profit de la Ville	112 500,00	112 500,00	112 500,00	-	
	Remboursement travaux de plantation	Convention de gestion	448 865,34	448 865,34	448 865,34	-	
	Remboursement travaux espaces verts	Convention de gestion	254 501,38	254 501,38	254 501,38	-	
Fonctionnement	Remboursement des charges énergie : réserves musée Fabre et théâtre HTH, bâtiments sportifs	Convention de gestion	302 862,54	302 862,54	310 474,19	7 611,65	Equilibre réalisé entre 2020 et 2021
	Remboursement travaux entretien espaces verts	Convention de gestion	1 546 821,52	1 546 821,52	1 534 269,64	- 12 551,88	Equilibre réalisé entre 2020 et 2021
	Remboursement frais imprimerie municipale	convention de gestion	8 289,00	8 289,00	14 119,69	5 830,69	Equilibre réalisé entre 2020 et 2021
	Remboursement frais entretien cimetière intercommunal Grammont	convention de gestion	58,35	58,35	58,35	-	
	Remboursement taxe foncière 3M		241 355,00	241 355,00	241 355,00	-	
	Loyer french tech 3M	Convention d'occupation du domaine public	216 000,00	216 000,00	216 000,00	-	
	Remboursement entretien véhicules 3M	Convention de gestion	157 803,00	157 803,00	251 000,00	93 197,00	Equilibre réalisé entre 2020 et 2021
	Remboursement personnel : Refacturation services communs, autres flux, MAD ascendantes de personnel	Convention de service commun	1 912 666,78	1 876 768,69	1 912 666,78	- 35 898,09	Equilibre réalisé entre 2020 et 2021
TOTAL			5 201 722,91	5 165 824,82	5 295 810,37	129 985,55	
Dont Investissement			815 866,72	815 866,72	815 866,72	-	
Dont Fonctionnement			4 385 856,19	4 349 958,10	4 479 943,65	129 985,55	



Annexe 3 – Synthèse des mutualisations de personnel en 2021

Service commun	N° Délib 3M	Date délib 3M	N° Délib Ville	Date délib Ville	Date mutualisation poste (s)	3M	Ville	CCAS
Direction générale déléguée	M2021-499	28/09/2021	V2021-358	21/09/2021	01/10/2021	50%	50%	
Direction générale déléguée Qualité des services à la population	M2021-499	28/09/2021	V2021-358	21/09/2021	01/10/2021	50%	50%	
Pôle solidarité	M2021-499	28/09/2021	V2021-358	21/09/2021	01/10/2021	6%	94%	
Direction des relations institutionnelles et de l'évènementiel	M2021-187	29/03/2021	V2021-135	12/04/2021	01/05/2021	50%	50%	
Direction contrôle de gestion externe	M2020-485	17/12/2020	V2020-302	14/12/2020	01/01/2021	51%	49%	
Direction affaires juridiques et commande publique	M2020-485	17/12/2020	V2020-302	14/12/2020	01/01/2021	60%	40%	
Département développement et aménagement durable du territoire	M2020-485	17/12/2020	V2020-302	14/12/2020	01/01/2021	57%	43%	
Service protocole et accueil	M2020-485	17/12/2020	V2020-302	14/12/2020	01/01/2021	29%	71%	
Direction du secrétariat général	M2020-485	17/12/2020	V2020-302	14/12/2020	01/01/2021	31%	69%	
Pôle ressources humaines et relations sociales	M2020-485	17/12/2020	V2020-302	14/12/2020	01/01/2021	37%	63%	
Direction générale	M2020-485	17/12/2020	V2020-302	14/12/2020	01/01/2021	51%	49%	
Direction relations presse	M2020-485	17/12/2020	V2020-302	14/12/2020	01/01/2021	35%	65%	
Direction moyens généraux et bâtiments	M2020-485	17/12/2020	V2020-302	14/12/2020	01/01/2021	50%	50%	
Direction des finances	M2020-485	17/12/2020	V2020-302	14/12/2020	01/01/2021	52%	48%	
Direction de la culture	M2020-485	17/12/2020	V2020-302	14/12/2020	01/01/2021	53%	47%	
Direction de la communication	M2020-485	17/12/2020	V2020-302	14/12/2020	01/01/2021	49%	51%	
Direction des relations internationales	M2020-485	17/12/2020	V2020-302	14/12/2020	01/01/2021	50%	50%	
Direction organisation études évaluation	M2020-485	17/12/2020	V2020-302	14/12/2020	01/01/2021	51%	49%	
Chauffeurs	M2020-485	17/12/2020	V2020-302	14/12/2020	01/01/2021	32%	68%	
Département solidarité et vivre ensemble	M2020-485	17/12/2020	V2020-302	14/12/2020	01/01/2021	5%	15%	80%
Direction du cabinet	M2020-485	17/12/2020	V2020-302	14/12/2020	01/01/2021	50%	50%	

Annexe 4 – Informations relatives aux dépenses à vocation touristique

L'article R5211-6 du CGCT créé par décret n° 2000-318 du 09 avril 2000, modifié par décret n° 2015-970 du 31 juillet 2015, prévoit que les EPCI qui ont institué la taxe de séjour dans les conditions définies à l'article L. 5211-21 font figurer, dans un état annexe au compte administratif, les recettes procurées par cette taxe pendant l'exercice considéré et l'emploi de ces recettes à des actions de nature à favoriser la fréquentation touristique.

Produit de la taxe de séjour en 2021 : 3 205 K€

Principales dépenses	Description	Montant CA 2021
Office de tourisme métropolitain et Bureau des congrès	Actions en matière d'accueil, d'information, d'animation, de promotion, et valorisation du territoire, de ses équipements et événements culturels et de loisirs. Actions en faveur du tourisme d'affaire : promotion de Montpellier Méditerranée Métropole comme destination de congrès, séminaires, salons et voyages de motivation.	2 461K€ subvention fonctionnement 230K€ Bureau des Congrès Total = 2 691K€
Manifestations à portée nationale et internationale	Orchestre Opéra National de Montpellier Festival Montpellier Danse Festival Radio France Montpellier Hérault Sport Club Montpellier Handball FISE	12 745K€ 1 538K€ 350K€ 1 467K€ 1 724K€ 304K€ Total = 18 128K€
Schéma Directeur de signalisation et signalétique Touristique	Etudes permettant de valoriser l'offre touristique, culturelle, patrimoniale et de loisirs, étude sur la filière d'œnotourisme et sur les déplacements	81K€
Attractivité et promotion du territoire	Actions de communication sur différents supports Fêtes de valorisation des produits locaux, Foires, expositions, stands Workshops et accueils presse à l'Aéroport Montpellier Méditerranée Adhésion aux clusters Tourisme et Attractivité	364K€
Personnel	Mise à disposition de personnel à l'OT	444K€
Total des dépenses à vocation touristique		21 708K€

Annexe 5 – Informations relatives aux dépenses liées à GEMAPI en 2021

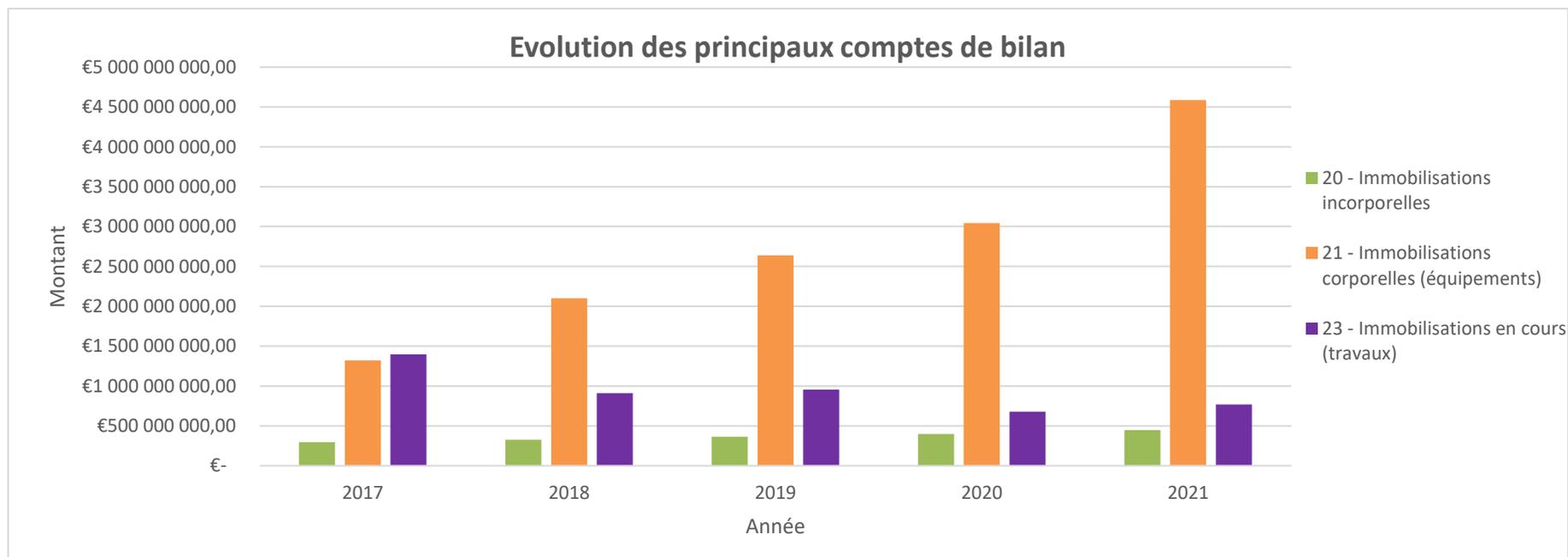
Produit de la taxe GEMAPI : 4 978 039€

Consommation de la Taxe Gemapi		
DEPENSES D'INVESTISSEMENT	CA 2021	
	<i>Mandaté</i>	<i>Engagement reportés</i>
Agencements et aménagements de terrain	29 170,80	648,00
BAI - BASSIN RETENTION MOULYGO	32 730,39	92 053,15
ETUDES HYDROGEOMORPHOLOGIQUES	30 210,00	26 266,00
INSTALLATIONS DE VOIRIE	121 167,80	125 579,18
MODERNISATION OPCI & OUVRAGES	1 350 541,88	61 335,02
PER-PROTECTION CABANES	18 900,00	65 858,00
SGM - RESTAURATION VIREDONNE	8 880,00	192 534,13
LAVERUNE PRAIRIES ALLUVIALES	1 000 180,00	100 000,00
PAPI 2 LEZ JUVIGNAC	1 140,00	
AGENCEMENT ET AMENAGEMENT SITE	58 804,38	
ETUDES STRATEGIQUES GEMAPI	56 901,60	161 078,62
MPL - CLAPETS BARR MOULIN EVEQ	0,00	27 242,40
MPL - CONFORTEMENT BERGES DU L	0,00	23 328,00
PIGNAN - SECURISATION DES POPU	0,00	33 888,00
RESTAURAT° Z HUMI + CONT ECOLO	6 276,84	445 381,80
SUBMERSION MARINE	168 080,33	
TRAVAUX PAPI2 JUVIGNAC HAP	6 474,00	
GRA Bassin de rétention Valsière	15 274,61	137 463,12
Pont voie Domitienne	9 630,00	35 316,00
Protection CHU contre inondation	3 338 840,79	819 014,91
TOTAL INVESTISSEMENT	6 253 203,42	2 346 986,33
		Total Investissement
		8 600 190
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	<i>Mandaté</i>	
ENTRETIEN DES TERRAINS	958 952,18	
ENTRETIEN REPARATION DES OUVRAGES	73 306,20	
AUTRES	643,20	
REMBOURSEMENTS FRAIS	311 706,00	
PARTICIPATIONS, SUBVENTIONS ET SERVICES EXTERIEURS	193 160,00	
HONORAIRES CONSEILS	35 636,00	
CHARGES SALARIALES	678 729,07	
TOTAL FONCTIONNEMENT	2 252 132,65	
		Total Fonctionnement
		2 252 132,65
		Total général
		10 852 322,40

Annexe 6 – Etat des principaux comptes de bilan

Libellé	2017	2018	2019	2020	2021
20 - Immobilisations incorporelles	293 855 673,47 €	324 745 276,11 €	363 978 740,75 €	398 015 392,90 €	445 592 618,88 €
21 - Immobilisations corporelles (équipements)	1 321 461 344,79 €	2 100 225 043,93 €	2 640 203 092,33 €	3 043 028 741,34 €	4 587 050 785,63 €
23 - Immobilisations en cours (travaux)	1 398 045 273,07 €	908 187 172,88 €	952 748 397,21 €	678 104 003,67 €	766 723 939,85 €
24 - Immobilisations mises à disposition	9 450 391,12 €	9 450 391,12 €	9 450 391,12 €	9 450 391,12 €	9 450 391,12 €

La Métropole a poursuivi en 2021 le travail sur la qualité de ses comptes de bilan, à titre d'exemple les comptes de travaux (comptes transitoires) ont diminué de près de 50% depuis 2017.



Observation sur l'évolution des comptes 21 entre 2020 et 2021 : 400 millions de transfert d'actif de la Ville de Montpellier (finalisation du transfert du patrimoine voirie), 200 millions de transfert de mises à disposition de la Ville de Montpellier (transferts en pleine propriété des biens mis à disposition lors des transferts de compétences précédents)

Annexe 7 – Bilan de la dette au 31/12/2021

La Métropole s'est dotée d'un règlement intérieur par une délibération de 2018, actualisé par délibération n°M2020-102 du 31 juillet 2020. Il prévoit une information synthétique sur la dette de la Métropole de Montpellier au Conseil de Métropole à l'occasion du Compte Administratif 2021, au travers des éléments de bilan ci-après (arrêtés à la date du 31/12/2021) :

BILAN ANNUEL DE GESTION DE DETTE AU 31/12/2021

Encours de dette au 31/12/2021 : 870 617 655,50 €

Produits structurés : 1 emprunt classé 3E, d'un montant de 13,5M€
5 emprunts classés 1B, d'un montant total de 27,5,3M€

Pour mémoire : données CA 2020

875 022 298,11 €

1 emprunt classé 3E, d'un montant de 14,1M€
5 emprunts classés 1B, d'un montant total de 29,3M€

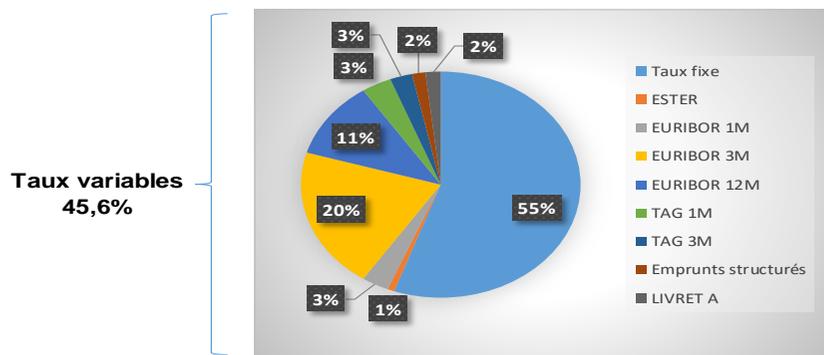
Règlement budgétaire et financier sur la gestion pluriannuelle des investissements et de la dette (Délibération n° M2020-102 du 31 juillet 2020)
Article 2 : le Conseil de Métropole limite la possibilité de recourir aux emprunts bancaires aux zone 1A et 2B de la Charte GISSLER.

Taux moyen de la dette : 2,03%

Annuité de 2021 : 55 M€ en capital 18,8 M€ en intérêts
Remboursement des revolving 55 M€ en capital

Impact estimé d'une hausse de 1 point sur les taux variables : +2M€ d'intérêts

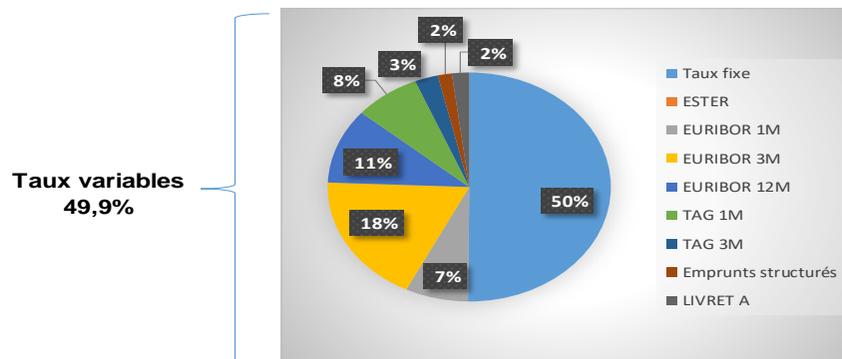
Répartition par type de taux :



Taux moyen de la dette : 2,28%

Annuité de 2020 : 53,5 M€ en capital 20,3 M€ en intérêts

+ 0,8 M€ d'intérêts



Principaux index du marché monétaire servant de référence au calcul des taux variables :

- **ESTER** (European Short Term Rate) : taux à court terme en euros qui reflète les coûts d'emprunt au jour le jour non garantis pour les banques de la zone euro. C'est une moyenne de taux d'intérêt pondérée par le volume de transactions réalisées. Il remplace l'EONIA (Euro Overnight Index Average), calculé depuis le 2 octobre 2019 en ajoutant 8,5 points de base au taux €STR. C'est l'un des deux taux de référence du marché monétaire de la zone euro, avec le taux Euribor qui lui couvre les durées allant d'1 semaine à 1 an
- **EURIBOR** (EUro InterBank Offered Rate) **1 mois, 3 mois, 6 mois, 12 mois** : taux monétaire pour la zone Euro. Un taux monétaire est un taux court-terme (inférieur à un an). Le taux Euribor définit le coût de l'argent pour différentes durées (par exemple Euribor 1 mois). Il est calculé en effectuant une moyenne quotidienne des taux prêteurs sur 13 échéances communiqués par un échantillon de 57 établissements bancaires les plus actifs de la zone Euro.
- **TAG** (Taux Annuel Glissant) **1 mois, 3 mois, 6 mois** : Il est égal à la capitalisation sur des périodes de 1 à 12 mois des moyennes arithmétiques mensuelles de l'EONIA

2021 LES ELEMENTS SPECIFIQUES DU BILAN DE LA GESTION ACTIVE DE LA DETTE

LES NOUVEAUX EMPRUNTS : 105,1 M€

* Emprunt de 25 M€ auprès de la SOCIETE GENERALE	sur 20 ans, au taux fixe de 0,05% pendant 5 ans, puis EURIBOR 3 mois flooré + 0,32%
* Emprunt de 15 M€ auprès du CA-CIB	sur 30 ans, sur Euribor 3 mois non flooré + 0,74%
* Emprunt de 10 M€ auprès du CREDIT COOPERATIF	sur 20 ans, sur Euribor 3 mois flooré + 0,40 %
* Emprunt de 10 M€ auprès de la BANQUE POSTALE	sur 20 ans, sur Euribor 12 mois flooré + 0,60 %
* Emprunt de 10 M€ auprès du CA-CIB	sur 1 mois, sur Euribor 3 mois flooré + 0,12%
* Emprunt de 15 M€ auprès de la SOCIETE GENERALE	sur 1 mois, sur Eur 1 mois flooré + 0,40%
* Emprunt de 7 M€ auprès de la SOCIETE GENERALE	sur quelques mois, sur ESTER AJUSTE (ex EONIA) +0,0295% (soit 0% car l'ESTER est négatif et l'index non flooré).
* Avance remboursable de 13,1 M€ auprès de la DDFIP	sur une durée à définir par avenant, sans intérêts

La Métropole de Montpellier a mobilisé 8 emprunts en 2021. La majorité de ces emprunts ont été contractualisés en 2019, à des conditions très intéressantes, notamment les emprunts de la Société Générale dont les marges sont parmi les plus faibles du marché. Trois emprunts ont été mobilisés sur une très courte durée, dans le cadre de phases dites revolving. Ces produits permettent de piloter l'emprunt et sa durée en articulant les besoins structurels budgétaires et les besoins ponctuels de trésorerie, limitant ainsi les frais financiers, en s'assurant une capacité de réaction très rapide, à des conditions financières très avantageuses compte tenu des marges négociées lors de la contractualisation. Outils efficaces de pilotage concomitant du fonds de roulement et des résultats du Compte Administratif dans un souci d'optimisation du couple dette-trésorerie, c'est dans ce cadre que sont intervenus 4 des 6 emprunts. Ils pourront être consolidés au cours de l'année 2022 afin de couvrir un besoin structurel d'emprunt.

La 4ème loi de finances rectificative pour 2020 a prévu plusieurs dispositifs de soutien à l'économie dans le cadre de l'épidémie de Covid-19. Parmi ces mesures figure la mise en oeuvre d'avances remboursables à destination des Autorités Organisatrices de la Mobilité, assorties d'un taux d'intérêt égal à zéro, en vue de les soutenir face aux pertes de recettes constatées en 2020. Un premier décret de mise en oeuvre permettait d'y souscrire au titre des pertes de versement mobilité, ce qu'a fait la Métropole en 2020 à hauteur de 7,6M€. Un second décret a permis d'y souscrire au titre des pertes de recettes tarifaires, ce dont bénéficie la collectivité en 2021 à hauteur de 13,1M€. Les décrets prévoient les montants maximums et les modalités de comptabilisation de ces avances remboursables, comptabilisées en dette financière, et dont les modalités de remboursement seront à définir par avenant, dès lors que les recettes atteindront le niveau moyen des années 2017 à 2019, avec un minimum de 6 ans et avant 2031.

LES OPERATIONS DE GESTION ACTIVE DE LA DETTE :

En 2021, la Métropole a bénéficié d'une opportunité de marché pour passer deux emprunts indexés sur TAG 1 mois + 0,0549%, en taux fixe à 0% sur leurs durées résiduelles de près de 20 ans. Ces opérations, représentant un capital de 34,5M€, sécurisent notre encours et optimisent les frais financiers payés avec une économie estimée de l'ordre de 410K€ à la date de signature de l'opération, et de 3,5M€ à ce jour.

D'autres actions et discussions sont engagées avec nos partenaires financiers.

LES CHIFFRES CLES DE LA DETTE AU 31/12/2021 :

129 emprunts répartis auprès de 13 prêteurs

	<i>Pour mémoire, au 31/12/2020</i>		Au 31/12/2021	
DETTE GLOBALE	<i>875 M€</i>		871 M€	
TAUX MOYEN	<i>2,28%</i>		2,03%	
DUREE RESIDUELLE MOYENNE	<i>13 ans et 11 mois</i>		15 ans et 5 mois	
Encours à taux fixe	<i>438,8 M€</i>	<i>50%</i>	482,5 M€	55%
avec un taux moyen de	<i>3,40%</i>		3,23%	
Encours à taux variable	<i>436,2 M€</i>	<i>50%</i>	388,1 M€	45%
avec un taux moyen de	<i>0,83%</i>		0,76%	

**Majorité des emprunts répartis en Classe 1A
présentant un couple "risque Structure/Sous-jacent" minimum.**

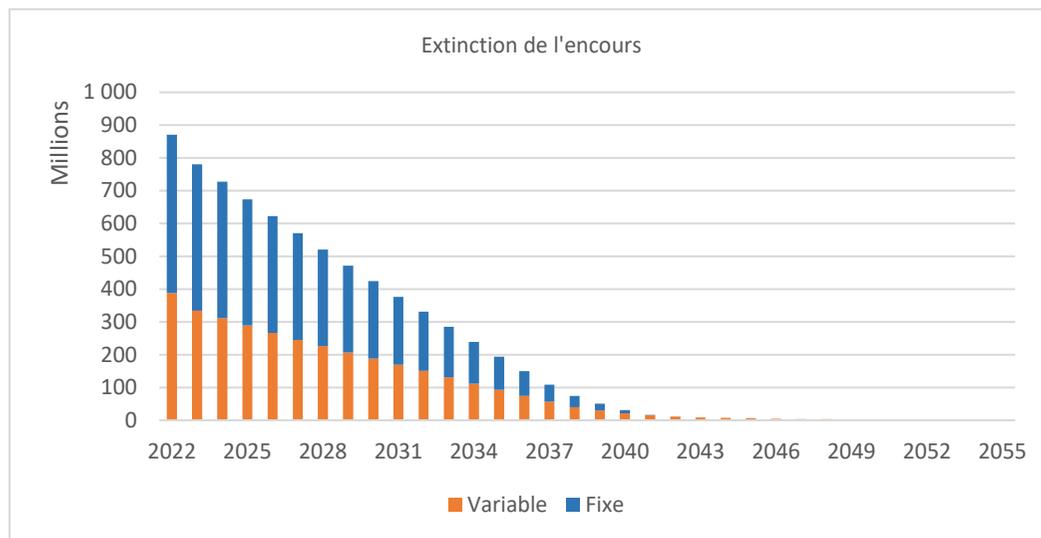
En 2021, la situation évolue pour la Métropole de Montpellier avec **plus de 95 % de la dette en 1A** sur l'échelle des risques "Gissler".

Catégorie	Encours au 31-12-2021	%
1-A	829 622 387,54	95,29%
1-B	27 491 035,09	3,16%
3-E	13 504 232,87	1,55%

PROFIL D'EXTINCTION DE LA DETTE AU 31/12/2021 :

Ex.	Encours début	Capital		Intérêts	Annuité
		Amortissement	Remboursement revolving		
2022	870 617 655,50 €	53 744 122,63 €	32 000 000,00 €	17 471 736,79 €	103 215 859,42 €
2023	780 463 532,87 €	52 817 668,89 €		17 256 088,82 €	70 073 757,71 €
2024	727 645 863,98 €	53 772 974,34 €		16 868 837,30 €	70 641 811,64 €
2025	673 872 889,64 €	51 818 510,62 €		16 221 945,81 €	68 040 456,43 €
2026	622 054 379,02 €	51 890 731,19 €		15 201 028,01 €	67 091 759,20 €
2027	570 163 647,83 €	49 282 844,95 €		14 173 465,55 €	63 456 310,50 €
2028	520 880 802,88 €	49 246 033,48 €		13 111 803,88 €	62 357 837,36 €
2029	471 634 769,40 €	47 501 615,93 €		12 113 331,89 €	59 614 947,82 €
2030	424 133 153,47 €	47 709 810,77 €		11 001 622,68 €	58 711 433,45 €
2031	376 423 342,70 €	45 083 944,15 €		9 850 584,52 €	54 934 528,67 €
2032	331 339 398,55 €	46 003 359,70 €		8 668 092,67 €	54 671 452,37 €
2033	285 336 038,85 €	45 979 381,54 €		7 302 336,27 €	53 281 717,81 €
2034	239 356 657,31 €	45 591 530,70 €		5 896 463,22 €	51 487 993,92 €
2035	193 765 126,61 €	44 004 830,21 €		4 494 227,08 €	48 499 057,29 €
2036	149 760 296,40 €	40 931 088,73 €		3 175 818,93 €	44 106 907,66 €
2037	108 829 207,67 €	34 925 335,27 €		1 947 126,21 €	36 872 461,48 €
2038	73 903 872,40 €	23 276 406,18 €		1 193 486,13 €	24 469 892,31 €
2039	50 627 466,22 €	19 457 270,09 €		718 798,80 €	20 176 068,89 €
2040	31 170 196,13 €	14 966 583,49 €		368 043,54 €	15 334 627,03 €
2041	16 203 612,64 €	5 181 924,28 €		195 451,11 €	5 377 375,39 €
2042	11 021 688,36 €	2 403 719,30 €		142 425,32 €	2 546 144,62 €
2043	8 617 969,06 €	1 477 437,48 €		111 278,17 €	1 588 715,65 €
2044	7 140 531,58 €	1 077 437,48 €		92 226,32 €	1 169 663,80 €
2045	6 063 094,10 €	1 077 437,48 €		77 333,42 €	1 154 770,90 €
2046	4 985 656,62 €	977 437,48 €		63 740,58 €	1 041 178,06 €
2047	4 008 219,14 €	677 437,48 €		52 852,29 €	730 289,77 €
2048	3 330 781,66 €	677 437,48 €		43 585,47 €	721 022,95 €
2049	2 653 344,18 €	677 437,48 €		34 153,32 €	711 590,80 €
2050	1 975 906,70 €	677 437,48 €		25 211,21 €	702 648,69 €
2051	1 298 469,22 €	677 437,48 €		16 982,98 €	694 420,46 €
2052	621 031,74 €	177 437,48 €		11 007,64 €	188 445,12 €
2053	443 594,26 €	177 437,48 €		7 485,20 €	184 922,68 €
2054	266 156,78 €	177 437,48 €		3 962,76 €	181 400,24 €
2055	88 719,30 €	88 719,30 €		660,47 €	89 379,77 €

Extinction de l'encours de dette de la Métropole de Montpellier au 31/12/2021 :



Annexe 8 – Tableau de réalisation des PUP en 2021

Code PUP	Intitulé PUP	Dépenses CA 2016 TTC budget principal	Dépenses CA 2016 TTC budget assainis.	Dépenses CA 2017 TTC budget principal	Dépenses CA 2017 TTC budget assainis.	Dépenses CA 2018 TTC budget principal	Dépenses CA 2018 TTC budget assainis.	Dépenses CA 2019 TTC budget principal	Dépenses CA 2019 TTC budget assainis.	Dépenses CA 2020 TTC budget principal	Dépenses CA 2020 TTC budget assainis.	Dépenses CA 2021 TTC budget principal	Dépenses CA 2021 TTC budget assainis.	TOTAL TTC
PBAI001D	PUP LES LIGNIERES									51 977		1 350 663		1 402 641
PBAI002	PUP ROUTE IMPERIALE									1 979		397 472		399 451
PBAI004	PUP CASA DE LOS ARTIST									4 010	5 822	189 835	76 563	276 230
PBAI005	PUP COUSTOULIES									95 882				95 882
PCLZ001D	PUP PRADO CONCORDE	6 930		125 154		347 676		1 995 257		1 384 061		259 365		4 118 444
PCLZ002D	PUP VIOLETTES GERANIUM									24 736	8 355	214 437	191 602	439 130
PCOL001D	PUP ANCIEN STADE			5 189				13 959						19 147
PCOL002D	PUP JARDINS HELIOS			126 454		32 774		1 107 698		23 632		305 045		1 595 604
PCOL003D	PUP LA TUILERIE HAUTE		1 575	14 804	36 488	26 659		43 002						122 528
PCOS001D	PUP LES LUCIOLES					3 090		143 345		14 641		36 460		197 535
PCOS002	PUP LES IRIS									13 472		9 902		23 375
PFAB001D	PUP DE LA FABRIQUE					1 364	2 586	146 398	69 527	554 425	3 849	1 105 570	28 673	1 912 393
PFAB002D	PUP Linkcity							23 225		65 681		15 469		104 375
PJUUV001D	PUP BACOTEC			15 999										15 999
PJUUV002D	PUP CARRIERE DE L'ORT							1 088 549				32 440		1 120 989
PJUUV003D	PUP LA BERGERIE							1 350 000		51 034		55 000		1 456 034
PLAT001D	PUP LES ROSELIERES			9 960		14 571		455 088		69 613				549 232
PLAT002D	PUP URBIS							5 550						5 550
PLAT003D	PUP NG PROMOTION			72 038				72 038				83 380		227 456
PLAT004D	PUP SC AVENUE DE MAGUELONE							97 830						97 830
PLAT005D	PUP RD58						122 509	119 262	793	6 066		73 526		322 156
PMLM001D	PUP LES SALINIERS			28 283		11 535				175 153		291 673		506 644
PMSL002	PUP PIOCH BAILLOS							868		5 498		214 669		221 035
PMTP001D	PUP HALEVY	120 779		130 068										250 847
PMTP002D	PUP CLOS DE L'HIRONDELLE	3 082				135 236		26 934						165 252
PMTP003D	PUP ST LAZARE	50 032		40 880										90 912
PMTP004D	PUP BACHELARD	15 144												15 144
PMTP005D	PUP POMPIGNANE	9 760		4 113										13 873
PMTP007D	PUP DUNANT					23 967		117 504		61 792				203 263
PMTP009D	PUP JEU DE MAIL					724		623 415		9 107				633 246
PMTP010D	PUP TRENCAVEL CROIX D'ARGENT							202 985		32 811		4 284		240 080
PMTP011D	PUP DENIZOT							39 021						39 021
PMTP012D	PUP MAJOR FLANDRE 1							12 902		543				13 445
PMTP013D	PUP MEHUL 2016 PARC SAINT-ANDR							8 680		50 335				59 015
PMTP014D	PUP MEHUL 2017 SCCV MEHUL									67 926		48 732		116 657
PMTP18	PUP VILLA MARIE							82 478		75 312		5 805		163 595
PMTP21	PUP TESTE/CROIX DES ROSIERS									2 341				2 341
PMTP24	PUP MARCONI											12 892		12 892
PPIG001	PUP Cave Oleicole							1 926		7 949		119 309		129 184
PPLL001	PUP LES ECUREUILS									172 145		27 517		199 662
PSAU001D	PUP LE PIGEONNIER					1 230		278 304		29 054				308 588
PSDR001D	PUP LES GRIVES										20 386	140 081	19 825	180 292
PSGM001D	PUP ENCORNET									0		15 941		15 941
PSGM002	PUP PROMENADE DES COSTES									25 800		121 459		147 259
PSGO001D	PUP ALIAGA					16 986		364 600						381 586
PSJV001D	PUP LES JASSES	19 058		1 943 027		1 332 979	18 837	298 187	1 524	335 467		160 650		4 109 730
PSJV002D	PUP SIGALIES					280 390		99 419		2 248				382 057
PSJV003D	PUP IMPASSE HORTENSIAS					35 922								35 922
PSJV004D	PUP CHEMIN DE LA ROQUE					76 960		265 694		423 932		75 170		841 756
PSJV005D	PUP Fontaine Pontou							78 160		11 184				89 344
PSJV006D	PUP LES JARDINS D'EDEN									31 895				31 895
PSJV007D	PUP ROUTE DE BEZIERS AN195							20 576		250		1 560		22 386
PSJV008D	PUP BLASCO II									30 173		33 547		63 720
PSUS001D	PUP RESIDENCE OPALE					117 036		73 682	25 018					215 736
PVEN001D	PUP LE PETIT PARADIS					360 518		783 307		129 935		412 058		1 685 817
PVLM001D	PUP MIREVAL									73 930				73 930
PVLM003	PUP VILLA LAURENT											30 910		30 910
	TOTAL	224 786	1 575	2 515 968	36 488	2 917 447	143 932	9 942 013	96 862	4 115 987	38 413	5 844 823	316 662	26 194 957

Montpellier Méditerranée Métropole - Compte administratif 2021

Code PUP	Intitulé PUP	Recettes CA 2016 TTC budget principal	Recettes CA 2016 TTC budget assainis.	Recettes CA 2017 TTC budget principal	Recettes CA 2017 TTC budget assainis.	Recettes CA 2018 TTC budget principal	Recettes CA 2018 TTC budget assainis.	Recettes CA 2019 TTC budget principal	Recettes CA 2019 TTC budget assainis.	Recettes CA 2020 TTC budget principal	Recettes CA 2020 TTC budget assainis.	Recettes CA 2021 TTC budget principal	Recettes CA 2021 TTC budget assainis.	TOTAL TTC
PBAI001D	PUP Les Lignières							786 333		786 333		214 426	98 065	1 885 156
PBAI002	PUP ROUTE IMPERIALE							736 325				133 103	70 493	939 921
PBAI004	PUP CASA DE LOS ARTIST							181 904						181 904
PBAI009	PUP PETIT BONHEUR											66 782		66 782
PCLZ001D	PUP PRADO CONCORDE					633 719		1 000 740		389 376		147 272		2 171 106
PCLZ002D	PUP VIOLETTES-GERANIUM							177 893				190 169	26 113	394 175
PCOL002D	PUP JARDINS HELIOS	105 379				594 911		552 680				255 360		1 508 330
PCOL003D	PUP LA TUILERIE HAUTE			97 694										97 694
PCOS001D	PUP LES LUCIOLES					75 375		7 932						83 307
PCOS002	PUP LES IRIS									28 510				28 510
PFAB001D	PUP DE LA FABRIQUE									1 515 741			334 428	1 850 169
PFAB002D	PUP Linkcity							86 486						86 486
PFAB003	PUP CHEMIN DES LETAGNES											78 201		78 201
PJUV001D	PUP Bacotec											289 994		289 994
PJUV002D	PUP CARRIERE DE L'ORT					1 120 990								1 120 990
PJUV003D	PUP LA BERGERIE					737 000		737 000						1 474 000
PLAT001D	PUP LES ROSELIERES					65 607								65 607
PLAT003D	PUP NG PROMOTION					213 676								213 676
PLAT004D	PUP SC AVENUE DE MAGUELONE			75 000		75 048								150 048
PLAT005D	PUP RD58					194 431		31 615						226 045
PMLM001D	PUP les saliniers							392 247		420 585		183 066	201 463	1 197 361
PMSL002	PUP PIOCH BAILLOS									89 327				89 327
PMTPO01D	PUP Halevy							255 420						255 420
PMTPO02D	PUP Clos de l'Hirondelle							250 000						250 000
PMTPO03D	PUP ST LAZARE	984 737												984 737
PMTPO07D	PUP DUNANT							437 580				715 926		1 153 506
PMTPO10D	PUP TRENCAVEL CROIX D'ARGENT							1 258 554						1 258 554
PMTPO11D	PUP DENIZOT							338 580						338 580
PMTPO12D	PUP MAJOR FLANDRE 1					448 800								448 800
PMTPO13D	PUP MEHUL 2016 PARC SAINT-ANDR							316 976						316 976
PMTPO14D	PUP MEHUL 2017 SCCV MEHUL							229 016				590 535		819 551
PMTPO15D	PUP MEHUL SEQUOIA					237 216		221 616						458 832
PMTP18	PUP VILLA MARIE							227 700						227 700
PPIG001	PUP Cave Oleicole									35 952				35 952
PPLL001	PUP LES ECUREUILS							37 190		22 314				59 504
PSAU001D	PUP Le pigeonier							106 544						106 544
PSAU003	PUP Les Couleurs de Pays							0				66 866		66 866
PSDR001D	PUP LES GRIVES									289 809		173 885	45 239	508 933
PSGM001D	PUP ENCORNET									21 559				21 559
PSGM002	PUP PROMENADE DES COSTES									56 811		21 341		78 152
PSGO002D	PUP OGE (secteur collège)							364 600						364 600
PSJV001D	PUP LES JASSES			1 810 667		621 146								2 431 812
PSJV002D	PUP SIGALIES					316 940								316 940
PSJV003D	PUP IMPASSE HORTENSAS					35 922								35 922
PSJV004D	PUP CHEMIN DE LA ROQUE					169 230		211 538						380 768
PSJV005D	PUP FONTAINE PONTOU					40 895								40 895
PSJV006D	PUP LES JARDINS D'EDEN							25 152		15 091				40 243
PSJV007D	PUP ROUTE DE BEZIERS AN195					17 157								17 157
PSJV008D	PUP BLASCO II							39 237		23 542			26 000	88 778
PSUS001D	PUP RESIDENCE OPALE			137 239		19 235								156 474
PVEN001D	PUP LE PETIT PARADIS					749 294		1 658 447						2 407 741
PVLM001D	PUP MIREVAL					22 233				134 366				156 599
	TOTAL	1 090 116	0	2 120 600	0	6 388 824	0	10 669 303	0	3 829 316	0	3 126 925	801 801	28 026 883

Annexe 9 – Etat de ventilation des dépenses liées à la gestion de la crise sanitaire du COVID-19 au CA2021

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN	
ETAT DE VENTILATION DES DEPENSES LIEES A LA GESTION DE LA CRISE SANITAIRE DU COVID-19 AU CA2021	B15.1
SECTION DE FONCTIONNEMENT	

B15.1 - SECTION DE FONCTIONNEMENT

Dépenses – mandats émis CA2021		
Article	Libellé	Montant
011	Charges à caractère général	94 506,19
60628	Autres fournitures non stockées	12 216,46
60631	Fournitures d'entretien	22 206,59
6068	Autres matières et fournitures	1 692,46
6236	Catalogues, imprimés et publications	3 782,18
6283	Frais de nettoyage des locaux	54 608,50
012	Charges de personnel et frais assimilés	0,00
65	Autres charges de gestion courante	6 032 809,48
6573643	Subventions aux fermiers et aux concessionnaires	21 221,33
65742	Subventions de fonctionnement aux personnes, aux associations et aux autres organismes	5 980 000,00
65888	Autres subventions	31 588,15
66	Charges financières	0,00
67	Charges exceptionnelles	0,00
014	Atténuation de produit	0,00
	Total des dépenses réelles	6 127 315,67
042	Opérations d'ordre transfert entre sections	716 135,41
68128	Dotations aux amortissements de charges exceptionnelles différées	716 135,41
043	Opérations d'ordre intérieur de la section	0,00
	Total des dépenses d'ordre	716 135,41
	TOTAL GENERAL	6 843 451,08

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN ETAT DE VENTILATION DES DEPENSES LIEES A LA GESTION DE LA CRISE SANITAIRE DU COVID-19 AU CA2021 SECTION D'INVESTISSEMENT	B15.2

B15.2 - SECTION D'INVESTISSEMENT

Dépenses – mandats émis CA2021

Article	Libellé	Montant
10	Dotations et fonds divers	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00
16	Emprunts et dettes assimilés	0,00
20	Immobilisations incorporelles (hors opérations)	0,00
204	Subventions d'équipement versées (hors opérations)	0,00
21	Immobilisations corporelles (hors opérations)	0,00
23	Immobilisations en cours (hors opérations)	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00
	Opérations d'équipement	0,00
	Opérations pour compte de tiers	0,00
	Total des dépenses réelles	0,00
040	Opérations d'ordre transfert entre sections	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00
	Total des dépenses d'ordre	0,00
	TOTAL GENERAL	0,00

Annexe 10 – Présentation brève et synthétique du Compte Administratif 2021

IV – ANNEXES	
PRESENTATION BREVE ET SYNTHETIQUE DU CA 2021 SELON ARTICLE L.2313-1 DU CGCT	

PRESENTATION DU CA 2021 SELON ARTICLE L.2313-1 DU CGCT

1 - Eléments de contexte

Suite à la clôture de l'exercice budgétaire 2021, il est nécessaire d'établir le compte administratif du budget principal et des différents budgets annexes afin de dresser le bilan des réalisations de Montpellier Méditerranée Métropole.

L'année 2021 a encore été marquée par la crise sanitaire, à un degré moindre qu'en 2020, et a conforté le rôle fondamental du service public dans la protection de nos concitoyens et l'impulsion de la relance économique.

Le conseil métropolitain du 23 novembre 2021 a voté une nouvelle Programmation Pluriannuelle des Investissements 2021-2026 de 2,5 milliards d'euros pour répondre aux enjeux d'un territoire, notamment en terme de transition écologique et de relance économique et ce dans un esprit de solidarité intercommunale. Afin d'amortir les effets de la crise, la Métropole agit aussi pour la préservation du pouvoir d'achat des habitants, notamment par la mise en place de la gratuité des transports publics les weekends pour tous les métropolitains et toute la semaine pour les moins de 18 ans et les plus de 65 ans.

Cependant cette crise sanitaire a aussi retardé la réalisation de certaines actions et projets et a également eu pour conséquence de suspendre les contrats de Cahors depuis l'année 2020 c'est-à-dire la contractualisation des collectivités avec l'Etat.

2 - Priorités du budget

Les réalisations 2021 de Montpellier Méditerranée Métropole s'articulent autour de six orientations :

- **Mieux se déplacer**
 - Les mobilités douces et alternatives, priorités de notre équipe
 - Une mobilité routière plus sûre et concertée
- **Mieux soutenir l'activité du territoire**
 - Investir dans l'innovation
 - Répondre aux besoins des entreprises et des artisans
- **Mieux gérer le cycle de l'eau**
 - Assainissement
 - Protéger contre les risques - GEMAPI
- **Mieux préserver notre environnement**
 - Agroécologie et espaces naturels
 - Déchets : accompagner les bonnes pratiques
 - Une Métropole exemplaire
- **Une Métropole sportive et culturelle**
 - Sports
 - Culture
- **Une Métropole plus solidaire**
 - Avec ses habitants
 - Avec ses communes

3 - Ressources et charges des sections de fonctionnement et d'investissement du budget principal

3.1 - Recettes réelles de fonctionnement :

Dotations, compensations	59.6M€
Impôts et taxes	413,5 M€
Attributions et dotations de compensation	65.7 M€
Produits des services	37.3M€
Autres recettes	26,8 M€
Résultat de fonctionnement reporté	41,5M€
Total général	644.4 M€

3.2 – Dépenses réelles de fonctionnement:

Subventions, contributions	137.2 M€
Charges à caractère général	175.5 M€
Charges financières	16.1 M€
Charges de personnel	113.2 M€
Autres dépenses	25.3 M€
Total général	467.3 M€

3.3 – Recettes réelles d'investissement:

Recours à l'emprunt et refinancement	105.1 M€
Subventions d'équipement	26.8 M€
Attributions de compensation d'Investissement	17.1 M€
Excédent de fonctionnement capitalisé	57.3 M€
Autres	37.9 M€
Total général	244.2 M€

3.4 – Dépenses réelles d'investissement:

Capital de la dette et refinancement	105.9 M€
Dépenses d'équipement	189.7 M€

Subventions d'équipement	38.3 M€
Autres	9.7 M€
Résultat d'investissement reporté	36.2 M€
Total général	379.8 M€

4 - Montant du budget

Pour le budget principal :

Le montant du Compte Administratif 2021 s'élève en dépenses à **810,9M€** : 467,3 M€ en fonctionnement et 343,6 M€ en investissement (hors résultat reporté).

Le montant du Compte Administratif 2021 s'élève en recettes à **789,7 M€** : 602,9 M€ en fonctionnement (hors résultat reporté) et 186,8 M€ en investissement.

Pour le budget consolidé :

Le montant du Compte Administratif 2021 s'élève en dépenses à **842,8 M€** : 478,9 M€ en fonctionnement et 363,9 M€ en investissement.

Le montant du Compte Administratif 2021 s'élève en recettes à **824,9 M€** : 636,4 M€ en fonctionnement et 188,5 M€ en investissement.

5 - Crédits d'investissement pluriannuels

Les Autorisations de Programme (AP) réalisées en 2021 sont retracées ci-après :

Numéro d'AP	Intitulé de l'AP	Chap.	Montant de l'AP initiale	Variation d'AP 2021	AP totale au CA 2021	CP réalisés 2021
Budget principal						
AMECEB16	AMENAGEMENT CADOULE ET BERANGE	905	3 577 142	388 133	3 965 275	609 371
AMELIT16	AMENAGEMENT LITTORAL	905	6 087 183	1 126 996	7 214 179	917 447
AMEMTP16	AMENAGEMENT MONTPELLIER	905	23 300 381	3 347 704	26 648 085	4 117 219
AMEPEG16	AMENAGEMENT PIEMONTS ET GARRIGUES	905	2 894 914	386 255	3 281 169	391 962
AMEPLO16	AMENAGEMENT PLAINE OUEST	905	2 203 351	219 207	2 422 558	265 915

AMEVDL16	AMENAGEMENT VALLE DU LEZ	905	4 285 041	297 792	4 582 833	596 174
CULACC01	ACCESSIBILITE CULTURE	903	7 349 718	-2 000 000	5 349 718	511 953
CULALG01	HOTEL MONTCALM	903	22 500 000		22 500 000	207 163
CULCRR01	CITE DE LA MUSIQUE ET DES ARTS (CRR)	903	43 250 000	3 170 167	46 420 167	8 046 044
CULFAB01	RESTAURATION OEUVRES MUSEE FABRE	903	1 628 945		1 628 945	216 482
CULIFZ17	INTEGRATION MEDIATHEQUE FELLINI A ZOLA	903	6 200 000	508 001	6 708 001	2 437 759
CULMED01	MEDIATHEQUE CASTELNAU	903	5 630 000	-5 630 000	0	15 034
DEAFAB18	FABREGUES PROTECTION COULAZOU	907	4 915 000		4 915 000	6 056
DEAGRA18	GRABELS PROTECTION RIEUMASSEL	907	3 600 000		3 600 000	59 690
DEALAT18	LATTES PROTECTION BASSE VALLÉE MOSSON	907	3 591 000	661 310	4 252 310	3 198 982
DEASHD18	SCHÉMA HYDRAULIQUE VERDANSON PONT VIA DO	907	120 000	-120 000	0	0
DEASHV18	SCHÉMA HYDRAULIQUE VERDANSON BASSIN VALS	907	7 000 000		7 000 000	3 363 745
DEEESR01	CPER ESRI UNIVERSITES ET PARTENARIATS	906	11 803 080		11 803 080	627 739
DEEPMI17	PACTE MEDITERRANEEN D'INNOVATION	906	3 590 000		3 590 000	0
DMOVEL18	VÉLO STATION GARE SAINT-ROCH	908	840 000		840 000	0
DPVDEC18	MODERNISATION PARC DÉCHÈTERIES MÉTROPOLE	907	6 972 000		6 972 000	615 971
DPVDTR18	EXTENSION RENOV CENTRE TRI DEMETER	907	20 175 396		20 175 396	1 489 830
DRICIN18	CITÉ INTELLIGENTE	906	7 110 000		7 110 000	992 172
DRIEXT18	EXTENSION DU SHEMA DIRECTEUR D'AMENAGEMENT NUMERIQUE	906	3 333 333	295 874	3 629 207	831 833
DUHCNM01	CONTOURNEMENT NIMES MONTPELLIER	905	80 838 298		80 838 298	0
DUHESR01	CPER ESRI LOGEMENT ETUDIANT	905	2 554 043		2 554 043	0
DUHPIE18	AIDES À LA PIERRE SUR FONDS PROPRES	905	16 800 000		16 800 000	1 215 490
FONAMU03	OPERATIONS D'AMENAGEMENT A VOCATION ECO	906	23 671 101		23 671 101	52 344
FONAMU04	ROUTE DE LA MER	906	28 891 327		28 891 327	4 000 000
FONAMU05	ACQUISITIONS FONCIERES	905	41 798 083	25 200 000	66 998 083	18 063 096
M18CIME01	CRÉATION D'UN CIMETIÈRE INTERCOMMUNAL	900	44 400 000		44 400 000	13 310 358
M18CTEC01	CRÉATION D'UN CENTRE TECHNIQUE MÉTROPOLI POUR LE PÔLE PLAINE OUEST	908	2 700 000		2 700 000	0
M18SBRN01	AMÉNAGEMENT AV NÎMES À ST-BRES	908	1 620 000		1 620 000	49 414
M18VEHI01	MISE À NIVEAU PARC VÉHICULES DAT	908	4 108 516		4 108 516	465 323

M19CARR01	AMENAGEMENT DE CARREFOUR RD610/RD24E2 AU DROIT DE LA ZAC DES CHATAIGNIERS	908	1 700 000	-1 700 000	0	0
M19FRA709	FRANCHISSEMENT TRAMWAY A709	908	11 701 797		11 701 797	276 057
M19FRTC01	HALLE FRENCH TECH CAMBACERES	906	6 900 000		6 900 000	0
M19JTOU01	JALONNEMENT TOURISTIQUE	908	2 280 000		2 280 000	170 422
M19LIHT01	ENFOUISSEMENT LIGNES HT	906	12 043 794		12 043 794	900 946
M19LITT01	PRESERVATION DU LITTORAL	905	1 000 000		1 000 000	0
M19METH01	DERNIERE PHASE USINE METHANISATION	907	2 475 962		2 475 962	394 281
M19OUVA01	Reprise des rampes de l'ouvrage d'art de l'aéroport	908	1 050 000	-1 050 000	0	0
M19TRD501	TRAVAUX RD5 COURNONSEC	908	3 900 000		3 900 000	1 195 147
M19TRVS01	TRAVERSE DE SUSSARGUES	908	2 300 000		2 300 000	174 042
M19TRVS02	TRAVERSE DE RESTINCLIERES	908	1 760 000		1 760 000	211 668
M19VELO01	MODES ACTIFS VELOURUTION	908	650 000		650 000	189 240
M20AAGV01	AIRES D'ACCUEIL DES GENS DU VOYAGE - PROGRAMME 2020-2023	905	22 000 000		22 000 000	4 172 646
M20ASSA01	ACQ FONCIERE DEMOLITION DE LA TOUR D'ASSAS	905	3 252 000		3 252 000	15 959
M20CDMO01	OPAH COPROS DEGRADEES MOSSON	905	1 215 000		1 215 000	257 771
M20DASS01	CONCESSION DASSAULT 2EME EXT	906	1 999 540		1 999 540	0
M20LAUZ01	MANDAT REQUALIFICATION LAUZE EST	906	9 167 971		9 167 971	96 895
M20LAUZ02	CONCESSION LAUZE EST	906	4 206 000		4 206 000	1 000 000
M20MART01	CONCESSION CHARLES MARTEL EXT	906	2 370 000		2 370 000	810 000
M20MOAC01	MOBILITES ACTIVES	908	150 000 000		150 000 000	9 572 057

M20MUSIO 1	ACQUISITION INSTRUMENTS MUSIQUE POUR LE NOUVEAU CRR	903	1 600 000		1 600 000	84 481
M20NPAE0 1	NOUVEAU MANDAT PAE	906	1 500 000		1 500 000	109 054
M20NPRU0 1	NPRU CEVENNES	905	27 325 600		27 325 600	2 000 000
M20NPRU0 2	NPRU MOSSON	905	97 212 500		97 212 500	4 000 000
M20PDSC0 1	PLAN DE SAUVEGARDE CEVENNES	905	1 715 000		1 715 000	193 169
M20RDRD M04	RD613 RD24E2 GIR ET BARREAU ZAC DES CHATAIGNIERS	908	1 800 000		1 800 000	98 959
M20RDRM 01	DESSERTTE DE L'ARENA SDF LEVADES	908	1 826 000		1 826 000	470 313
M20RDRM 02	OA RM62 GRAU DE PEROLS	908	1 030 000		1 030 000	0
M20RDRM 03	RD612 AMENAGEMENT ENTREE OUEST DE MONTPELLIER	908	2 030 000		2 030 000	25 546
M20RDRM 05	RM610 AMGT URBAIN TRAVERSEE DE VENDARGUES	908	1 208 000		1 208 000	0
M20RDRM 07	RD66 REPRISE DES RAMPES EST DE L'OUVRAGE DE FREJORGUES	908	1 506 000		1 506 000	120 781
M20SECU0 1	AMELIORATION DE LA SECURITE ROUTIERE	908	2 700 000		2 700 000	455 541
M21ACCM0 2	POURSUITE DU SCHEMA DIRECTEUR ACCESSIBILITE MOBILITES	908		2 500 000	2 500 000	642 531
M21ALLU0 1	BAILLARGUES ALLEE ALLUVIALE	907		8 500 000	8 500 000	0
M21ALLU0 2	LAVERUNE PRAIRIES ALLUVIALES PARCELLE ANCIENNE PEPINIERE PITOT	907		1 600 000	1 600 000	1 000 180
M21DEPO0 2	NOUVEAU DEPOT TRANSPORTS MOBILITES	908		60 000 000	60 000 000	606 651
M21ECOC0 1	ECOCITE RENOVATION DES COPROPRIETES	905/9 07		6 013 000	6 013 000	133 863
M21ESPP0 1	COEUR DE METROPOLE COMEDIE ESPLANADE TRIANGLE	905		39 400 000	39 400 000	0
M21ESPP0 2	COEUR DE METROPOLE FOCH PEYROU ARCEAUX	905		17 720 000	17 720 000	31 532

M21EXTLI0 1	POURSUITE EXTENSION L1 TRAMWAY	908		46 916 508	46 916 508	154 146
M21GUNRJ 1	GUICHET UNIQUE - RENOV ENERGIE	907		16 641 500	16 641 500	5 400
M21IRDI01	FONDS DE CAPITAL-RISQUE	906		4 600 000	4 600 000	635 900
M21NBUS0 2	POURSUITE ACQUISITION DE NAVETTES ET BUS	908		9 587 967	9 587 967	5 441 561
M21OPEC0 1	OPERATIONS CONNEXES LIGNE 5	905				4 637 595
M21OUES0 1	ESPACES PUBLICS LIGNE 5	908		33 371 040	33 371 040	2 720 405
M21OUES0 2	RESEAUX LIGNE 5	908		13 855 200	13 855 200	1 500 000
M21PAPI02	PAPI 2 LEZ JUVIGNAC PROTECTION MOSSON QUARTIER PLAINE	907		1 865 000	1 865 000	44 155
M21ROUL2	MATERIEL ROULANT TRAMWAY	908		180 000 000	180 000 000	0
M21SEC11 6	AMELIORATION DE LA SECURITE ROUTIERE SUR LA RD116	908		1 200 000	1 200 000	0
M21TRAML 5	POURSUITE LIGNE 5 DE TRAMWAY	908		386 668 229	386 668 229	20 372 879
M21VEGE0 1	VEGETALISATION DE LA METROPOLE	905		2 000 000	2 000 000	73 769
M21VEHI01	FLOTTE DE VEHICULES DECARBONES	908		11 550 000	11 550 000	1 411 544
MGBRES18	RACCORDEMENT RÉSEAUX ÉLECTRIQUES MTP SRU	908	1 000 000	200 000	1 200 000	162 719
MGBSUR1 8	TRAVAUX SÛRETÉ SIÈGE MÉTROPOLE	900	456 000		456 000	41 079
NETMTP16	ENVIRONNEMENT MONTPELLIER	907	6 323 245	677 686	7 000 931	1 176 307
NETVDL16	ENVIRONNEMENT VALLEE DU LEZ	907	15 417		15 417	0
SPOACC01	SPORTS ACCESSIBILITE EQUIPEMENTS	903	5 812 903		5 812 903	2 199 863
SPOCNN18	RÉHABILITATION CENTRE NAUTIQUE NEPTUNE	903	14 240 000		14 240 000	248 288
SPOPAR01	PARC MULTIGLISSE GERARD BRUYERE	903	14 000 000	1 500 000	15 500 000	6 695 129
SPOPIS02	PISCINE HERACLES	903	12 160 237		12 160 237	0
TRAGSR01	GARE SAINT ROCH	905	6 645 100		6 645 100	279 161
VOICEB16	VOIRIE CADOULE ET BERANGE	908	15 711 562	2 942 454	18 654 016	1 434 456
VOILIT16	VOIRIE LITTORAL	908	20 804 860	2 173 304	22 978 164	1 826 183

VOIMTP16	VOIRIE MONTPELLIER	908	109 451 843	9 780 387	119 232 230	13 774 572
VOIPEG16	VOIRIE PIEMONTS ET GARRIGUES	908	15 602 504	1 280 564	16 883 068	1 435 819
VOIPLO16	VOIRIE PLAINE OUEST	908	19 648 826	2 035 217	21 684 043	2 354 263
VOIVDL16	VOIRIE VALLE DU LEZ	908	19 258 484	7 587 255	26 845 739	2 419 920
Budget annexe assainissement collectif						
SDASTR03	STEP SUSSARGUES-SAINT-GENIES DES MOURGUES ET COURNONTERRAL	21	12 084 992		12 084 992	0
SDARES01	RESEAUX : INTERCEPTEUR EST AMONT + POMPIGNANE	21	26 400 891		26 400 891	95 130
M19MAER A01	MAERA: RUISSEAU DES VACHES	21	2 120 500		2 120 500	10 516
M19MAER A01	MAERA: MAS ST PIERRE PASSAGE SOUS VOIE SNCF	21	3 179 400		3 179 400	2 731 667
M19MAER A01	MAERA: RESEAUX PRIMAIRES MAERA PR ARTIS ET ETUDE COLLECTEUR OUEST	21	4 280 000	495 000	4 775 000	62 139
M19MAER A01	MAERA: EXTENSION STEP MAERA	21	110 364 500	30 019 835	140 384 335	59 320
M19STEP0 2	STEP SGO 9700 EH	21	2 902 800		2 902 800	244 915
M19STEP0 3	STEP MURVIEL 3000 EH	21	2 104 325		2 104 325	719 816
M21STEP0 1	STEP MONTAUD	21		1 315 000	1 315 000	11 361
Total consolidé			1 257 331 405	929 096 585	2 186 427 990	171 064 273

Au 31/12/2021, le reste à financer de l'ensemble des AP votées s'établissait à 1 469,1M€.

6 - Niveau de l'Épargne Brute et de l'Épargne Nette

Sur le budget principal, l'épargne brute s'élève à 135.6 M€ et l'épargne nette à 84.7 M€.

Épargne brute	135.6 M€
- Capital de la dette (hors remboursements anticipés et revolving)	- 50.9 M€
Soit une épargne nette de	84.7 M€

En consolidé, l'épargne brute s'élève à 157.5 M€ et l'épargne nette à 102.5 M€.

Épargne brute	157.5 M€
- Capital de la dette (y compris remboursements anticipés)	- 55 M€
Soit une épargne nette de	102.5 M€

7 - Niveau d'endettement

Le recours global à l'emprunt s'est élevé à 73.1 M€ en 2021 (pour le budget principal uniquement). Ce recours à l'emprunt est en baisse par rapport à 2020 (77,6M€).

Cependant, l'encours de dette est stabilisé à hauteur de 802,1 M€ pour le budget principal et 870,6 M€ au total des budgets consolidés au 31/12/2021.

Notre dette, répartie entre 13 prêteurs, est composée à 55% de taux fixes et à 45% de taux variables.

Le taux moyen de la dette de la Métropole est de 2,03%.

8 - Capacité de désendettement

La capacité de désendettement est maîtrisée. Elle s'établit, au 31 décembre 2021, à 5.9 ans sur le budget principal et à 5.5 ans sur le budget consolidé.

9 - Niveau des taux d'imposition

Pour 2021, les taux d'imposition sont les suivants :

- Taux de la Taxe d'Habitation : 12,08 %
- Taux de la Taxe sur le Foncier Bâti : 0,167 %
- Taux de la Taxe sur le Foncier non Bâti : 5,69 %
- Taux de la Cotisation Foncière des Entreprises : 36,58 %
- Taux de la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères : 12,35%

10 - Principaux ratios du budget principal

Les principaux ratios de la Collectivité sont les suivants pour 2021 :

Principaux ratios	Valeurs CA 2021
Dépenses réelles de fonctionnement / population	958.64 €
Recettes réelles de fonctionnement / population	1 237 €
Dépenses d'équipement brut / population	389 €
Encours de dette / population	1645.26 €
Dotations Globales de Fonctionnement / population	94.39 €
Dépenses réelles de fonctionnement + remboursement du capital de la dette / recettes réelles de fonctionnement	85.96%
Dépenses d'équipement brut / recettes réelles de fonctionnement	31.46%
Encours de la dette / recettes réelles de fonctionnement	133.03%
Taux d'épargne	22.49%
Dépenses de personnel / dépenses réelles de fonctionnement	24.22%

11 - Effectifs de la Collectivité et dépenses de personnel

Au total, pour l'ensemble du budget principal et des budgets annexes, le montant de la masse salariale en 2021 s'élève **113,5 M€**. En face de ces dépenses la Métropole a encaissé 16,5M€ de recettes liées à la masse salariale mutualisée (agents transférés de la Ville de Montpellier à la Métropole et remboursés par la Ville à la Métropole dans le cadre des conventions de gestion).

L'année 2021 a permis d'initier la nouvelle organisation des services respectueuse des agents et permettant une action efficace sur le territoire auprès des usagers et des habitants. Ce travail collectif et pluridisciplinaire a commencé fin 2021 par une phase d'état des lieux et de cadrage avec les préfigurateurs de pôles, suivi de la conception et l'organisation de chaque futur pôle, par un dialogue permanent avec la direction générale et un appui du pôle Ressources Humaines. Les projets d'organisation de chaque pôle sont ensuite présentés en comité technique au fur et à mesure de leur finalisation.

L'augmentation de l'effectif sur emploi permanent, du fait notamment des transferts de compétence vers la Métropole et des mutualisations dans le cadre de la création de services communs, observe un net ralentissement depuis 2019. Le nombre d'agents sur emplois permanents de Montpellier Méditerranée Métropole s'élevait à 2321 agents au 31 décembre 2021. Parmi ces agents, on comptait 1992 titulaires et stagiaires (85,8 %) et 329 agents non titulaires (14,2 %).

Au-delà de l'évolution naturelle du GVT (glissement vieillesse technicité), l'évolution de la masse salariale en 2021 est d'abord le résultat des évolutions statutaires individuelles et la poursuite du protocole parcours professionnels, carrières et rémunérations.

De plus 2021 est marquée par les décisions prises quant aux créations de poste et les conséquences des décisions nationales de réforme statutaire des grilles indiciaires suite à l'augmentation du SMIC en 2021, ainsi que par l'impact des dispositions de la loi du 6 août 2019 de transformation de la fonction publique :

- Passage aux 1607 heures : cette obligation légale s'est inscrite dans le dialogue avec les agents et les organisations syndicales, tout en répondant aux attentes et besoins des usagers et du territoire,
- Indemnités de rupture conventionnelle

Enfin, 2021 a vu la mise en place de la Prime d'Intéressement Collectif. Les règles d'attribution de cette prime de 300€ brut versée en une fois au mois de décembre aux agents de la Métropole ont été délibérées en septembre 2021, sur la base du critère de l'ancienneté et au prorata du temps de travail effectif de l'agent.

BAILLARGUES
BEAULIEU
CASTELNAU-
LE-LEZ
CASTRIES
CLAPIERS
COURNONSEC
COURNONTERRAL
FABRÈGUES
GRABELS
JACOU
JUVIGNAC
LATTES
LAVÉRUNE
LE CRÈS
MONTAUD
MONTFERRIER-
SUR-LEZ
MONTPELLIER
MURVIEL-LÈS-MONTPELLIER
PÉROLS
PIGNAN
PRADES-LE-LEZ
RESTINCLÈRES
SAINT-BRÈS
SAINT-DRÉZÉRY
SAINT GENIÈS
DES MOURGUES
SAINT GEORGES D'ORQUES
SAINT JEAN DE VÉDAS
SAUSSAN
SUSSARGUES
VENDARGUES
VILLENEUVE-LÈS-MAGUELONE

Montpellier Méditerranée Métropole - Direction de la Communication - 04/2022 - PP
Imprimé à Montpellier

MONTPELLIER MÉDITERRANÉE MÉTROPOLE
50, place Zeus - CS 39556 - 34961 Montpellier Cedex 2
Tél. 04 67 13 60 00

Tramway 1, arrêts "Léon Blum" et "Place de l'Europe"
Tramway 4, arrêt "Place de l'Europe"

